
Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-01

Séance du 25 MARS 2021

Objet : désignation des agents de contrôle

membres en exercice :	83
membres présents :	30
pouvoirs :	23
membres votants :	53
votes pour :	53
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 25 mars à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 15 mars 2021, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Dans le cadre de la loi 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le comité syndical est autorisé à ne se réunir qu'au tiers de ses membres présents. En outre, chaque membre du comité peut être porteur de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex.
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	Ex.
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex.
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex.
		S	Cyriaque	LETHUILLIER	
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	Ex.
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex.
25		T	Gérard	GOUPIL	Ex.
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	Ex.
32		T	Didier	GASTON	Ex.
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	Ex.
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex.
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Ex.
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex.
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex.
48		T	Léon	BACHELOT	Ex.
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	Ex.
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	Ex.
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	Ex.
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	Ex.
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
		S	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	
79		T	Christian	POISSANT	Ex.
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	Ex
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Daniel LEMESLE	1	Patrick FONTAINE	1
3	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Jacques DELLERIE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
5	Thierry LECARPENTIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
7	Gérard GOUPIL	4	Marcel VAUTIER	4
8	André-Pierre BOURDON	5	Franck FOIRET	5
9	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
10	Eric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
11	Guillaume PERUISSET	5	Laurent VASSET	5
12	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
13	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
14	Lionel SAILLARD	9	François CAPET	9
15	Léon BACHELOT	9	Fabienne VERHAEGHE	9
16	Frédéric BAILLEUL	9	Fabienne VERHAEGHE	9
17	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
18	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
19	Pierre SORIN	11	Bruno GENDRON	11
20	René GUEUDIN	11	Imelda CANDECANDELAERE	11
21	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
22	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
23	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Xavier VANDENBULCKE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-01

Objet : désignation des agents de contrôle

VU :

- Le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2224-31,
- Le Code de l'énergie,
- L'ordonnance n° 2011-504 du 9 mai 2011,

CONSIDÉRANT :

- Qu'il convient de nommer des agents de contrôle de la distribution publique d'électricité, de gaz, installation de recharge pour véhicules électriques, véhicules GNV et véhicules hydrogène, réseaux froid et chaleur,
- Que ces agents pourront ainsi procéder aux missions de contrôle prévues par l'article L2224-31 du CGCT,
- Que ces agents s'engagent à ne révéler aucune information visée aux L111-73 et L111-77 du Code de l'énergie dont ils auraient pris connaissance dans l'exercice de leurs missions de contrôle,

PROPOSITION :

Il est proposé d'autoriser la Présidente à désigner comme agents de contrôle :

- Carole DAMAREY,
- Agnès GANDON,
- Xavier NEUVILLE,
- Patrick DE WIT.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- **ADOpte** la proposition.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Cécile SINEAU – PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-02

Séance du **25 MARS 2021**

Objet : autorisation donnée à la présidente de signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'extension des installations de communications électroniques existantes, propriété du SDE76, en vue de l'adduction de nouvelles parcelles entre Orange et le SDE76

membres en exercice :	83
membres présents :	30
pouvoirs :	23
membres votants :	53
votes pour :	53
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 25 mars à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 15 mars 2021, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Dans le cadre de la loi 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le comité syndical est autorisé à ne se réunir qu'au tiers de ses membres présents. En outre, chaque membre du comité peut être porteur de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex.
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	Ex.
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex.
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex.
		S	Cyriaque	LETHUILLIER	
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	Ex.
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex.
25		T	Gérard	GOUPIL	Ex.
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	Ex.
32		T	Didier	GASTON	Ex.
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	Ex.
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex.
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Ex.
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex.
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex.
48		T	Léon	BACHELOT	Ex.
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	Ex.
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	Ex.
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	Ex.
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	Ex.
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
	S	Karine	LEMOINE		
78	16	T	Philippe	LACAISSE	
79		T	Christian	POISSANT	Ex.
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	Ex.
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Daniel LEMESLE	1	Patrick FONTAINE	1
3	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILÉUR	1
4	Jacques DELLERIE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
5	Thierry LECARPENTIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
7	Gérard GOUPIL	4	Marcel VAUTIER	4
8	André-Pierre BOURDON	5	Franck FOIRET	5
9	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
10	Eric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
11	Guillaume PERUISSET	5	Laurent VASSET	5
12	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
13	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
14	Lionel SAILLARD	9	François CAPET	9
15	Léon BACHELOT	9	Fabienne VERHAEGHE	9
16	Frédéric BAILLEUL	9	Fabienne VERHAEGHE	9
17	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
18	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
19	Pierre SORIN	11	Bruno GENDRON	11
20	René GUEUDIN	11	Imelda CANDECANDELAERE	11
21	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
22	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
23	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Xavier VANDENBULCKE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-02

Objet : autorisation donnée à la présidente de signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'extension des installations de communications électroniques existantes, propriété du SDE76, en vue de l'adduction de nouvelles parcelles entre Orange et le SDE76

VU :

- les dispositions de l'article L2224-35 du CGCT,
- l'article 2, activités communes, des statuts du SDE76, visé par l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 qui vise l'article L2224-35,
- l'accord national du 30 janvier 2012 entre la FNCCR, l'AMF et Orange, portant sur la propriété des installations de communications électroniques et sur l'effacement coordonné des réseaux aériens sur supports communs,
- la convention qui en découle entre Orange et le SDE76, du 19 mars 2013,

CONSIDÉRANT :

- Que dans le cadre de l'article L2224-35 du CGCT, le SDE76 et Orange ont signé le 19 mars 2013 une convention locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange et les réseaux aérien de distribution publique d'électricité établis sur les supports communs.
- Que dans le cadre de cette convention, le SDE76 est amené à être propriétaire d'infrastructures de Génie Civil permettant d'accueillir les équipements de communications électroniques d'Orange. Ainsi, postérieurement aux opérations d'enfouissement, le SDE76 est dans l'obligation de réaliser des extensions de son génie civil afin de répondre aux demandes de raccordement consécutives au dépôt de nouveaux permis de construire.
- Qu'à ce titre, il appartient au SDE76 de définir les objectifs, le budget, de veiller à la bonne réalisation des travaux de raccordement. Dans ce contexte, le SDE76 et Orange se sont rapprochés pour convenir du traitement des demandes de raccordement au réseau de communications électroniques propriété du SDE76 permettant d'offrir un traitement uniforme sur le territoire de la concession que la demande de branchement s'effectue sur un génie civil SDE76 ou un génie civil Orange.

PROPOSITION :

Il est donné lecture du projet de convention entre Orange et le SDE76 et il est proposé

- d'autoriser la présidente à signer la convention avec Orange.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** la présidente à signer la convention avec Orange.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU - PATRY.



Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'extension des Installations de communications électroniques existantes, propriété du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime en vue de l'adduction de nouvelles parcelles

Entre :

ORANGE, Société anonyme au capital social de 10 640 226 396 Euro, immatriculée au registre de commerce de Paris sous le numéro SIREN 380 129 866 RCS Paris, ayant son siège social, 78 rue Olivier de Serres, 75015 PARIS, représentée par Monsieur **Pierre LANQUETOT**, Directeur de l'Unité de Pilotage Réseau Ouest, domiciliée 5 rue du Moulin de la Garde 44331 Nantes,

Désignée ci-après sous la dénomination « **Orange** »

et

Le **Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, SDE76**, dont le siège se trouve 240 Rue Augustin Fresnel, ZAC la plaine de la ronce, 76230 ISNEAUVILLE, représenté par Madame **Cécile SINEAU-PATRY** sa Présidente autorisée à signer la présente convention par délibération en date du ,

Désigné ci-après sous la dénomination « **la Collectivité Locale** » ou « **le SDE76** »

Collectivement désignés « les parties »

Préambule

Dans le cadre de l'article L.2224-35 du code général des collectivités territoriales, la Collectivité Locale et Orange ont signé le 19 mars 2013 une convention locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs (ci-après dénommée « Convention cadre »).

Aux termes de cette convention, la Collectivité Locale est propriétaire des installations de communications électroniques (fourreaux, chambres...) qui ont permis l'accueil des équipements de communications électroniques d'Orange positionnés antérieurement en aérien.

L'article 4.3 de ladite convention prévoit qu'Orange s'engage à raccorder en souterrain les futurs clients à l'intérieur du périmètre de l'enfouissement coordonné, à condition que la Collectivité Locale ait réalisé la desserte en souterrain de ces parcelles.

Ainsi, postérieurement aux opérations d'enfouissement et afin de répondre aux demandes de raccordements consécutives aux dépôts de nouveaux permis de construire, la Collectivité Locale est amenée à réaliser une extension de son génie civil, dans le périmètre géographique de l'enfouissement coordonné et à proximité.

En outre, il est convenu entre les deux parties de préserver l'unité du patrimoine des Installations de communications électroniques en cas d'extension de celui-ci, propriété de la Collectivité Locale (travaux d'extension).

Lorsque que le SDE76 accepte de prendre en charge ces travaux d'extension, il en assure la maîtrise d'ouvrage. A ce titre, il définit les objectifs, le budget et veille à la bonne réalisation des travaux.

Le SDE76 et Orange se sont donc rapprochés pour convenir du traitement des demandes de raccordement au réseau public de communications électroniques présent dans les Installations de communications électroniques, ICE, propriété de la Collectivité Locale.

Ceci rappelé, les deux parties ont donc convenu ce qui suit :

ARTICLE PRELIMINAIRE : Définitions

Les Installations de communications électroniques désignent les fourreaux, les chambres de tirage y compris les cadres et trappes et les bornes de raccordement.

Le Pétitionnaire est une personne physique ou morale bénéficiaire d'un permis de construire qui sollicite ORANGE en vue du raccordement à son réseau fixe de communications électroniques ouvert au public.

En conséquence, il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet, en tant que mandat, de définir les modalités de la délégation de maîtrise d'ouvrage à Orange, en vue des travaux d'extension des Installations de communications électroniques propriété de la Collectivité Locale, afin de permettre à Orange de faire droit aux demandes de Pétitionnaires de raccordement à son réseau de communications électroniques ouvert au public.

ARTICLE 2 : Désignation des opérations

2-1 Nature des travaux

Les travaux concernent l'extension des Installations de communications électroniques sur la voie publique, nécessaires au raccordement de la parcelle du Pétitionnaire au droit de son terrain.

2-2 Phasage des travaux

- 1- Etude relative à l'extension des Installations de communications électroniques réalisées par Orange en tant que délégataire du maître d'ouvrage, le SDE76
- 2- Réalisation des travaux d'extension des Installations de communications électroniques par Orange en tant que délégataire du maître d'ouvrage, le SDE76
- 3- Conformité et réception des travaux par le SDE76, maître d'ouvrage de ces travaux.

ARTICLE 3 – Maîtrise d'ouvrage

3-1 Rôle des parties et acteurs sur le chantier

La Collectivité Locale assure l'extension des Installations de communications électroniques en domaine public jusqu'au droit du terrain de la parcelle du Pétitionnaire à raccorder.

La Collectivité Locale est maître d'ouvrage de ces travaux d'extension des Installations de communications électroniques décrits dans la présente convention.

Il appartient à Orange de déployer ses équipements de communication dans les Installations de la Collectivité Locale afin d'honorer la demande de raccordement de la parcelle du Pétitionnaire à son réseau de communications électroniques ouvert au public et, ce, conformément à la Convention cadre. Orange accepte d'assurer la maîtrise d'ouvrage en délégation du SDE76 pour les travaux d'extension des Installations de communications électroniques.

3-2 Etudes

Orange réalise les études d'extension des Installations de communications électroniques en domaine public, le suivi de chantier, choisit l'entreprise en charge des travaux au titre de la maîtrise d'ouvrage déléguée et transmet à la Collectivité Locale :

- le plan projet des Installations de communications électroniques à réaliser et
- le devis relatif aux travaux à réaliser correspondant comprenant une partie pour la rémunération de la maîtrise d'ouvrage déléguée assurée par Orange (frais administratifs, de gestion et de suivi de chantier).

Ce plan projet et devis précisent les travaux à réaliser (tranchée aménagée, Installations de communications électroniques et percussion de chambres existantes si besoin).

L'Annexe 1 précise les règles de percussion des chambres et de pose de chambres sur réseau existant.

Le SDE76 valide le projet plan des installations de communications électroniques et le devis correspondant donnant ainsi autorisation à Orange de réaliser les travaux pour son compte.

3-3 Travaux

Formalités administratives

Chaque Partie fait son affaire de la mise en œuvre des formalités relatives aux permissions de voirie (art. L. 47 du code des postes et communications électroniques) respectivement pour les équipements dont elle est propriétaire.

Orange assure la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte du SDE76 pour les travaux d'extension des Installations de communications électroniques et dans ce cadre fera son affaire :

- des Demandes de Renseignements et Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DR et DICT),
- des autorisations de voirie et demandes de travaux (art. L. 115-1 du code de la voirie routière),
- des prescriptions du code du travail, relatives à la prévention des risques et à la sécurité sur le chantier et de leur observation par les entreprises intervenantes.

Installations de communications électroniques en domaine public

Les Installations de communications électroniques sont réalisées par Orange par délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la tranchée aménagée et des Installations de communications électroniques.

Les travaux sont réalisés par une entreprise certifiée ou agréée par Orange et effectués conformément aux spécifications en vigueur et aux règles de mise en œuvre décrites en annexe 2.

Après achèvement des travaux relatifs aux Installations de communications électroniques, Orange chargée des travaux, en informe la Collectivité Locale.

ARTICLE 4 : Conformité et réception des Installations de communications électroniques

L'acquiescement de la facture adressée par Orange par le SDE76 vaut réception des Installations de communications électroniques.

ARTICLE 5 : Modalités financières

La Collectivité Locale prend à sa charge la totalité des travaux des Installations de communications électroniques (études et réalisation) sur le domaine public.

5.1 Modalités de paiement

5.1.1 : Base de facturation :

La facture est établie par Orange sur la base du montant du devis à la fin de la réalisation des travaux des Installations de communications électroniques.

5.1.2 : Modalités de paiement et délais :

La Collectivité Locale procède au règlement des sommes dues dans un délai de 60 jours à compter de la date de réception de la facture.

Le titre de paiement est rédigé à l'ordre d'Orange et le versement est réalisé sur le compte qui est précisé dans le courrier joint à la facture.

ARTICLE 6 : Propriétés des parties

Les Installations de communications électroniques réalisées deviennent, après réception des travaux, la propriété du SDE76 qui, dès lors, en assure l'exploitation et la maintenance.

ARTICLE 7 : Durée – terme de la convention

La présente convention liera les parties pour une durée déterminée de 3 ans. Elle ne pourra être prolongée le cas échéant que par voie d'avenant.

ARTICLE 8 : Litige

Les Parties régleront à l'amiable tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention en continuant de partager les mêmes préoccupations liées au raccordement de la parcelle du Pétitionnaire dans le contexte particulier où les Installations de communications électroniques à proximité de cette parcelle à raccorder sont la propriété du SDE76.

ARTICLE 9 : Assurances

Les Parties déclarent être titulaires de polices d'assurances leur permettant de couvrir leurs responsabilités susceptibles d'être recherchées dans le cadre de la présente Convention.

ARTICLE 10 : Responsabilité

Les Parties à la présente convention font leur affaire des conséquences pécuniaires des accidents corporels et/ou des dommages matériels qui pourraient être causés du fait ou à l'occasion des prestations ou des travaux dont elles auraient respectivement la responsabilité, que ceux-ci soient effectués par leur personnel ou par les entreprises travaillant pour leur compte.

Les Parties demeurent responsables du respect des règles de l'art et des mesures de sécurité applicables à leurs travaux respectifs réalisés sous leur maîtrise d'ouvrage et leur maîtrise d'œuvre.

Le respect de la législation en matière de sécurité à l'intérieur du chantier reste du ressort de chaque maître d'ouvrage.

ARTICLE 11 : Confidentialité

Les Parties s'engagent à considérer comme confidentiels tous les documents, informations et données, quel qu'en soit le support, qu'elles échangent à l'occasion de l'exécution de la présente convention. En conséquence, elles s'interdisent de les communiquer ou de les divulguer à des tiers pour quelques raisons que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de la Partie concernée.

ARTICLE 12 : Pièces contractuelles

En application de la présente convention, sont déclarées pièces contractuelles et ont valeur de conventions particulières :

- Devis,
- Plan projet,
- Facture.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

A _____, le _____ A Isneauville, le _____

Pour Orange
Pour le Directeur et par délégation

Pour la Collectivité Locale
La Présidente

Orange
Christian Régnauld
Responsable Développement Affaires
Normandie

Cécile SINEAU-PATRY

ANNEXE 1

Règles de percussio n des chambres et pose de chambres sur réseau existant

Conditions techniques de raccordement aux Chambres existantes

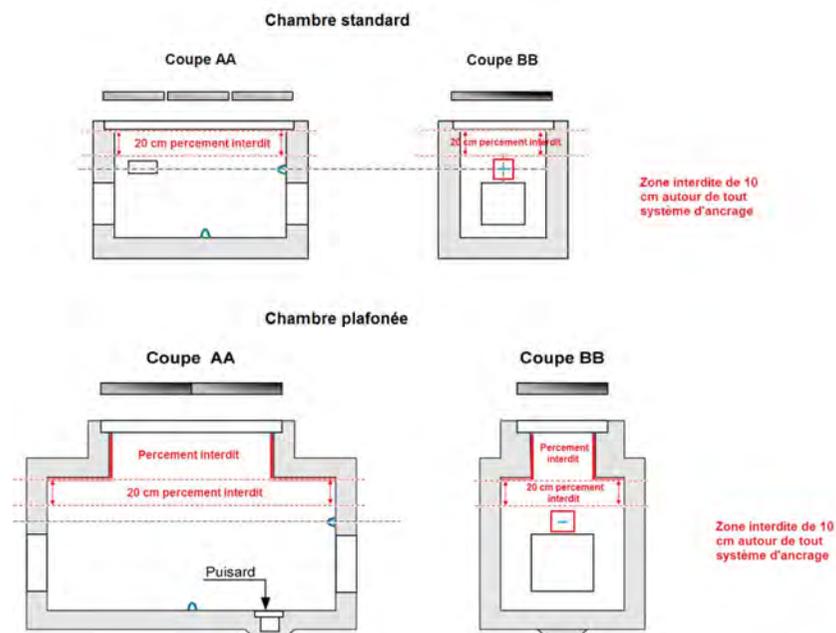
L'opération consiste à réaliser la pénétration d'une conduite de l'Opérateur dans une Chambre de Raccordement.

Cas général

Toute nouvelle pénétration doit impérativement respecter les contraintes suivantes :

- Le percement est exclusivement exécuté par forage dans l'un des petits pieds-droits, avec un repérage préalable impératif du ferrailage de la chambre. En aucun cas il ne sera possible de couper les armatures pour exécuter la pénétration, que la Chambre ait été préfabriquée ou coulée en place (utilisation détecteur de métal).
- La nouvelle pénétration ne doit en aucun cas gêner l'exploitation du réseau de câbles (existants et à venir) et compromettre l'accès aux Chambres. Une nouvelle pénétration de chambre en dessous d'Alvéoles existants est interdite.
- Les tuyaux ou goulottes doivent pénétrer perpendiculairement le petit pied-droit.
- Les tuyaux PVC doivent être arasés de manière à ne jamais empiéter sur le volume intérieur de la chambre. Une réfection de surface sera ensuite réalisée proprement à l'aide d'un enduit approprié.
- Les tuyaux PEHD et faisceau de micro tubes peuvent empiéter de maximum 20 à 30 cm en sortie du masque, afin de permettre un raccord avec une machine de poussage ou de portage.
- L'écart entre les génératrices des deux tuyaux doit être de 3 cm (l'utilisation de peignes est obligatoire).
- Toute nouvelle pénétration doit respecter une distance minimum de 20 cm par rapport à la sous-face du cadre de la chambre ou du plafond. Toute zone de couronnement doit par ailleurs être systématiquement préservée (idem pour poutres et plafonds).
- A la fin des travaux, afin de maintenir l'étanchéité et l'état de propreté des tubes, l'obturation mécanique de chaque tube posé, libre ou occupé, est impérative.
- En cours de travaux, les câbles doivent être protégés de façon à ce qu'ils ne soient jamais en contact avec mortier ou béton. A la fin des travaux, il ne devra subsister aucune trace de béton ou mortier dans la chambre et sur les câbles.
- La pénétration sur grand pied-droit n'est admise qu'en cas d'impossibilité sur les petits pieds-droits.

Schémas récapitulatifs pour la pénétration des chambres :



Cas particuliers :

- pénétration dans une Chambre préfabriquée

Il faut utiliser impérativement les pré-réservations prévues pour pénétrer dans la chambre (masque type voile à casser), sinon les ferrillages et donc la structure de la Chambre seront mis en péril (l'ouvrage n'est plus garanti par le fournisseur de la Chambre préfabriquée).

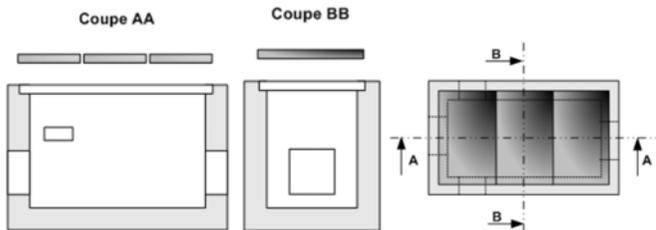
Les chambres utilisées par ORANGE

Chambres préfabriquées

Dimensions des Chambres

Type	L extérieur en (m)	l extérieur en (m)	H extérieur en (m)	L intérieur en (m)	l intérieur en (m)	H intérieur en (m)
L0T	0,72	0,54	0,45	0,42	0,24	0,30
L1T	0,82	0,68	0,75	0,52	0,38	0,60
L1C	0,92	0,78	0,75	0,52	0,38	0,60
L2T	1,46	0,68	0,75	1,16	0,38	0,60
L2C	1,56	0,78	0,75	1,16	0,38	0,60
L3T	1,68	0,82	0,75	1,38	0,52	0,60
L3C	1,78	0,92	0,75	1,38	0,52	0,60

Chambre standard entièrement découvrable



ANNEXE 2

Techniques de pose d'une chambre composite sur conduite existante

La pose d'une chambre sur conduite existante implique la découpe des tubes occupés ou non occupés dans l'emprise de la chambre mise en place.

Ces chambres sont en béton, en plastique thermodurcissable ou thermoplastique (dites chambres « composite ») :

- Les chambres béton sont conformes à la norme NF P 98 050 -1 « Chambres de Télécommunications » et admises à la marque NF
- Les chambres composites sont constituées de 5 éléments qui s'assemblent les uns aux autres par des emboîtements supérieurs et inférieurs. Les chambres sont équipées de supports de câbles, chaque élément est pré percé pour les recevoir

Les quatre premiers éléments sont identiques, un fond rigide est fixé au premier élément pour constituer le fond de chambre.

Le dernier élément supérieur, également emboîtable, est composé d'un couronnement avec feuillure striée afin de recevoir les cadres acier et aluminium correspondants, les stries permettant un meilleur accrochage du mortier lors du scellement du cadre.

1) Intervention sur la fouille

Compte tenu de la hauteur hors tout de la chambre, le fond de fouille doit être réglé de telle sorte que le cadre scellé affleure le niveau fini du trottoir.

Avant de poser le premier élément en fond de fouille, un radier est réalisé au préalable avec un béton maigre conformément au cahier des charges génie civil en tenant compte du niveau du trottoir



1



2

2) Généralités

Les 5 éléments s'empilent les uns sur les autres par l'intermédiaire d'emboîtements spécifiques. Après avoir tiré à la règle le radier, le premier élément avec fond est posé de niveau en alignant celui-ci en parallèle avec la bordure de trottoir. Le deuxième élément est ensuite posé après avoir effectué les percements et découpes décrits dans le paragraphe suivant.

Les autres éléments sont ensuite assemblés en terminant par l'élément avec feuillure.
Contrôler le niveau de la chambre avant l'étape suivante



3



4

3) Intervention sur les tubes et la chambre

Le but est de rentrer les tubes dans la chambre par les orifices réalisés sur les pieds-droits.

Les tubes vides y compris les tubes occupés sont coupés aux dimensions souhaitées. Lors de l'introduction des tubes dans les alvéoles (photo n°5), un perçage est effectué, au point haut du trait de repérage situé à l'intérieur, avec une scie cloche d'un diamètre supérieur d'un millimètre à celui du tube (ex : 46mm pour un tube de 45mm (photo n°6). Dans le cas particulier du tube occupé, une entaille partielle est effectuée dans l'élément afin d'intégrer le câble dans la chambre (photos n°7 et 8).



5



6



7



8

Les tubes sont ensuite coupés à l'intérieur au ras des pieds-droits (photos n°9 et 10).



9



10

4) Type C et remblaiement

Les tubes sont posés sur un béton maigre et enrobés suivant les règles et cahiers des charges génie civil en vigueur. Le remblaiement de la fouille et le compactage des matériaux sont réalisés suivant le règlement particulier de voirie. (Photos n°11 et 12)



11



12

5) Scellement du cadre

Le cadre est scellé dans la feuillure de la chambre avec un mortier de scellement classique ou à prise rapide en respectant le niveau et la pente du trottoir.
Un accessoire servant de coffrage intérieur peut être utilisé. (Photo n°13)



13

Un lit de mortier de scellement est déposé dans la feuillure de la chambre (photo n°14), le cadre est ensuite posé sur le mortier et le remplissage est effectué dans la feuillure tout autour du cadre (photo n°15).



14



15

Le rehaussement des chambres béton et composite peut être effectué en utilisant soit le couronnement composite seul ou le couronnement associé à un élément inférieur



17

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-03

Séance du **25 MARS 2021**

Objet : BUDGET - adoption des comptes de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes

membres en exercice :	83
membres présents :	30
pouvoirs :	23
membres votants :	53
votes pour :	53
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 25 mars à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 15 mars 2021, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Dans le cadre de la loi 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le comité syndical est autorisé à ne se réunir qu'au tiers de ses membres présents. En outre, chaque membre du comité peut être porteur de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex.
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	Ex.
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex.
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	Ex.
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex.
25		T	Gérard	GOUPIL	Ex.
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	Ex.
32		T	Didier	GASTON	Ex.
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	Ex.
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex.
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Ex.
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex.
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex.
48		T	Léon	BACHELOT	Ex.
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	Ex.
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	Ex.
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	Ex.
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	Ex.
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
	S	Karine	LEMOINE		
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	
79		T	Christian	POISSANT	Ex.
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	Ex.
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Daniel LEMESLE	1	Patrick FONTAINE	1
3	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Jacques DELLERIE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
5	Thierry LECARPENTIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
7	Gérard GOUPIL	4	Marcel VAUTIER	4
8	André-Pierre BOURDON	5	Franck FOIRET	5
9	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
10	Eric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
11	Guillaume PERUISSET	5	Laurent VASSET	5
12	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
13	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
14	Lionel SAILLARD	9	François CAPET	9
15	Léon BACHELOT	9	Fabienne VERHAEGHE	9
16	Frédéric BAILLEUL	9	Fabienne VERHAEGHE	9
17	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
18	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
19	Pierre SORIN	11	Bruno GENDRON	11
20	René GUEUDIN	11	Imelda CANDECANDELAERE	11
21	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
22	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
23	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Xavier VANDENBULCKE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-03

Objet : BUDGET - adoption des comptes de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes

VU :

- le code des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT QUE :

Hervé LEPILEUR, vice-président :

- les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes du syndicat sont réalisés par le trésorier, monsieur VRAND,
- l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 pour le budget principal et les budgets annexes est en tout point conforme avec les comptes administratifs établis par l'ordonnateur.

PROPOSITION :

Il est proposé d'approuver les comptes de gestion élaborés par le trésorier et de valider la conformité de ceux-ci avec les comptes administratifs.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** les comptes de gestion 2020, budget principal, budget annexe "entretien éclairage public" et budget annexe "génie civil de télécommunications électroniques", ainsi que le budget annexe "SDE76 Solaire".

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU - PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-04

Séance du 25 MARS 2021

Objet : **BUDGET - approbation du compte administratif du budget principal de 2020**

membres en exercice :	83
membres présents :	30
pouvoirs :	23
membres votants :	52
votes pour :	52
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 25 mars à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 15 mars 2021, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Dans le cadre de la loi 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le comité syndical est autorisé à ne se réunir qu'au tiers de ses membres présents. En outre, chaque membre du comité peut être porteur de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex.
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	Ex.
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex.
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	Ex.
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex.
25		T	Gérard	GOUPIL	Ex.
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	Ex.
32		T	Didier	GASTON	Ex.
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	Ex.
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex.
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Ex.
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex.
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex.
48		T	Léon	BACHELOT	Ex.
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	Ex.
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	Ex.
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	Ex.
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	Ex.
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
		S	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACASSE	
79		T	Christian	POISSANT	Ex.
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	Ex.
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Daniel LEMESLE	1	Patrick FONTAINE	1
3	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILÉUR	1
4	Jacques DELLERIE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
5	Thierry LECARPENTIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
7	Gérard GOUPIL	4	Marcel VAUTIER	4
8	André-Pierre BOURDON	5	Franck FOIRET	5
9	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
10	Eric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
11	Guillaume PERUISSET	5	Laurent VASSET	5
12	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
13	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
14	Lionel SAILLARD	9	François CAPET	9
15	Léon BACHELOT	9	Fabienne VERHAEGHE	9
16	Frédéric BAILLEUL	9	Fabienne VERHAEGHE	9
17	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
18	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
19	Pierre SORIN	11	Bruno GENDRON	11
20	René GUEUDIN	11	Imelda CANDECANDELAERE	11
21	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
22	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
23	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Xavier VANDENBULCKE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-04

Objet : BUDGET - approbation du compte administratif du budget principal 2020

VU :

- le code des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT QUE :

- le compte administratif 2020 est le reflet de la réalisation du budget de l'exercice 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
- l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 pour le budget principal est strictement conforme au compte de gestion établi par le comptable.

PROPOSITION :

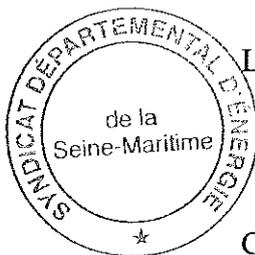
Il est proposé d'approuver le compte administratif tel que présenté par Georges FLEURBAEY, doyen d'âge, sans que la Présidente prenne part au débat et au vote.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** le compte administratif du budget principal année 2020.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINÉAU - PATRY.

Compte Administratif 2020 Budget principal



Note de présentation brève et synthétique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SDE76.

I/ Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

Les dépenses de fonctionnement se composent des dépenses liées aux charges de personnel.

Il est important de souligner que la somme prépondérante des dépenses de cette section concerne les réalisations d'opérations en partenariat avec ORANGE. Dans ce cas-là, ORANGE assure la fourniture et la pose de ses fourreaux télécom. Cette dépense est prédominante dans notre section de fonctionnement.

Nos principales recettes de fonctionnement se composent de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, de la Taxe Départementale et de redevances : R1, R2 et Redevance gaz, issues des contrats de concessions en électricité et en gaz.

Les tableaux ci-dessous retracent les réalisations budgétaires pour l'exercice comptable 2020.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis	Produits rattachés	Total
013	Atténuations de charges	2 558,67 €	- €	2 558,67 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	263 149,07 €	- €	263 149,07 €
73	Impôts et taxes	15 962 830,57 €	2 014 533,75 €	17 977 364,32 €
74	Dotations, subventions et participations	1 245 457,52 €	- €	1 245 457,52 €
75	Autres produits de gestion courante	5 281 049,80 €	- €	5 281 049,80 €
Total des recettes de gestion courante		22 755 045,63 €	2 014 533,75 €	24 769 579,38 €
76	Produits financiers	109 068,43 €	- €	109 068,43 €
77	Produits exceptionnels	33 875,17 €	- €	33 875,17 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		22 897 989,23 €	2 014 533,75 €	24 912 522,98 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €	- €	- €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €	- €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 000,00 €	- €	1 000,00 €
TOTAL		22 898 989,23 €	2 014 533,75 €	24 913 522,98 €

Pour information, R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2019	26 794 602,90 €
--	------------------------

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Mandat émis	Charges rattachées	Total
011	Charges à caractère général	2 535 410,16 €	38 329,78 €	2 573 739,94 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 984 087,16 €	5 571,92 €	1 989 659,08 €
014	Atténuations de produits	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	139 882,66 €	- €	139 882,66 €
Total des dépenses de gestion courante		4 659 379,98 €	43 901,70 €	4 703 281,68 €
66	Charges financières	31 586,07 €	25 137,27 €	56 723,34 €
67	Charges exceptionnelles	25 865,83 €	- €	25 865,83 €
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 716 831,88 €	69 038,97 €	4 785 870,85 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 362 609,28 €	- €	10 362 609,28 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €	- €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		10 362 609,28 €	- €	10 362 609,28 €
TOTAL		15 079 441,16 €	69 038,97 €	15 148 480,13 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II/ Section d'investissement

Cette section est conditionnée par le montant du virement de section à section, qui implique une maîtrise pertinente de nos dépenses de fonctionnement pour pouvoir financer les investissements nécessaires à nos missions de service public.

1/ Les recettes

Les recettes de la section d'investissement se répartissent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Total
010	Stocks	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	5 728 106,20 €	- €	5 728 106,20 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €	- €
204	Subventions d'équipement versées	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €
23	Immobilisation en cours	345 514,20 €	- €	345 514,20 €
Total des recettes d'équipement		6 073 620,40 €	- €	6 073 620,40 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	95 430,30 €	- €	95 430,30 €
1068	Dotations, fonds divers et réserves	14 141 132,11 €	- €	14 141 132,11 €
18	Compte de liaison : affectation	- €	- €	- €
26	Participations et créances rattachées à des participations	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	403 321,17 €	- €	403 321,17 €
024	Produits de cessions	- €	- €	- €
Total des recettes financières		14 639 883,58 €	- €	14 639 883,58 €
45..	Total des opérations pour compte de tiers	8 155 463,07 €	- €	8 155 463,07 €
Total des recettes réelles d'investissent		28 868 967,05 €	- €	28 868 967,05 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre entre sections	10 362 609,28 €	- €	10 362 609,28 €
041	Opérations patrimoniales	11 879 043,10 €	- €	11 879 043,10 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		22 241 652,38 €	- €	22 241 652,38 €
TOTAL		51 110 619,43 €	- €	51 110 619,43 €

2/ Les dépenses

Les dépenses de la section d'investissement se répartissent comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Mandat émis	Reste à réaliser au 31/12	Total
010	Stocks	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €	- €
204	Subvention d'équipement versées	384 727,33 €	- €	384 727,33 €
21	Immobilisations corporelles	- €	2 427,66 €	2 427,66 €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	17 500 005,74 €	883 211,63 €	18 383 217,37 €
Total des opérations d'équipement		732 067,50 €	25 824,95 €	757 892,45 €
Total des dépenses d'équipement		18 616 800,57 €	911 464,24 €	19 528 264,81 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	17 590,96 €	- €	17 590,96 €
16	Emprunts et dettes assimilées	635 960,34 €	- €	635 960,34 €
18	Compte de liaison : affectation	- €	- €	- €
26	Participations et créances rattachées à des participations	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	571,53 €	- €	571,53 €
020	Dépenses imprévues (investissement)	- €	- €	- €
Total des dépenses financières		654 122,83 €	- €	654 122,83 €
45..	Total des opérations pour compte de tiers	17 000 258,66 €	9 662,08 €	17 009 920,74 €
Total des dépenses réelles d'investissement		36 271 182,06 €	921 126,32 €	37 192 308,38 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	11 879 043,10 €	- €	11 879 043,10 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		11 880 043,10 €	- €	11 880 043,10 €
TOTAL		48 151 225,16 €	921 126,32 €	49 072 351,48 €

<p>Pour information, D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2020</p>	12 727 070,64 €
---	------------------------

En tant qu'autorité concédante et maître d'ouvrage délégué en éclairage public, le syndicat consacre la majeure partie de ses dépenses à la réalisation de ses missions de service public, en confortant les équipements structurants par un aménagement cohérent.

Le chapitre 23 illustre les travaux réalisés sur les réseaux électriques en notre qualité d'autorité concédante. Le montant de ces investissements est révélateur de l'implication du SDE76 sur son territoire. Ces réalisations permettent aussi de mettre en exergue l'implication de nos adhérents afin d'accroître la qualité du réseau électrique.

Nos dépenses en opération de compte de tiers illustrent l'implication du SDE76 dans sa mission de maître d'ouvrage délégué pour les travaux d'éclairage public.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-05

Séance du 25 MARS 2021

Objet : **BUDGET – affectation du résultat de fonctionnement 2020 – budget principal**

membres en exercice :	83
membres présents :	30
pouvoirs :	23
membres votants :	53
votes pour :	53
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 25 mars à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 15 mars 2021, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Dans le cadre de la loi 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le comité syndical est autorisé à ne se réunir qu'au tiers de ses membres présents. En outre, chaque membre du comité peut être porteur de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex.
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	Ex.
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex.
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	Ex.
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex.
25		T	Gérard	GOUPIL	Ex.
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	Ex.
32		T	Didier	GASTON	Ex.
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	Ex.
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex.
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Ex.
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex.
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex.
48		T	Léon	BACHELOT	Ex.
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	Ex.
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	Ex.
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	Ex.
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	Ex.
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
	S	Karine	LEMOINE		
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	
79		T	Christian	POISSANT	Ex.
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	Ex.
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Daniel LEMESLE	1	Patrick FONTAINE	1
3	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Jacques DELLERIE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
5	Thierry LECARPENTIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
7	Gérard GOUPIL	4	Marcel VAUTIER	4
8	André-Pierre BOURDON	5	Franck FOIRET	5
9	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
10	Eric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
11	Guillaume PERUISSET	5	Laurent VASSET	5
12	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
13	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
14	Lionel SAILLARD	9	François CAPET	9
15	Léon BACHELOT	9	Fabienne VERHAEGHE	9
16	Frédéric BAILLEUL	9	Fabienne VERHAEGHE	9
17	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
18	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
19	Pierre SORIN	11	Bruno GENDRON	11
20	René GUEUDIN	11	Imelda CANDECANDELAERE	11
21	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
22	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
23	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Xavier VANDENBULCKE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-05

Objet : BUDGET – affectation du résultat de fonctionnement 2020 – budget principal

Hervé LEPILEUR, vice-président, précise que le résultat du compte administratif 2020 se traduit de la manière suivante, pour le budget principal :

en section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	15 148 480.13 €	24 913 522.98 €
Report 002	-	26 794 602.90 €
Total	15 148 480.13 €	51 708 125.88 €
par un excédent de :		36 559 645.75 €

en section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	48 151 225.16 €	51 110 619.43 €
Report 001	12 727 070.64 €	-
Total	60 878 295.80 €	51 110 619.43 €
par un déficit de :	9 767 676.37 €	

et pour les restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes
Exercice	921 126.32 €	€
par un déficit de :	921 126.32 €	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- excédents de fonctionnement de la gestion 2020 à affecter en 2021 (ligne 002)	36 559 645.75 €
- solde d'investissement 2020 D001, besoin de financement	- 9 767 676.37 €
- solde des Restes A Réaliser d'investissement déficit de financement des RAR	- 921 126.32 €
- besoin de financement total en investissement (solde 2020 + solde des RAR)	- 10 688 802.69 €
AFFECTATION	
• affectation au R1068 du besoin de finances ci-dessus	10 688 802.69 €
• report en fonctionnement au R002 du surplus non affecté au R1068	25 870 843.06 €
• report en investissement au D001 du solde d'exécution de la section d'investissement	9 767 676.37 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "CSP" followed by a long horizontal stroke.

Cécile SINEAU - PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-06

Séance du **25 MARS 2021**

Objet : **BUDGET - adoption du budget principal 2021**

membres en exercice :	83
membres présents :	30
pouvoirs :	23
membres votants :	53
votes pour :	53
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 25 mars à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 15 mars 2021, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Dans le cadre de la loi 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le comité syndical est autorisé à ne se réunir qu'au tiers de ses membres présents. En outre, chaque membre du comité peut être porteur de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex.
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	Ex.
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex.
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	Ex.
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex.
25		T	Gérard	GOUPIL	Ex.
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	Ex.
32		T	Didier	GASTON	Ex.
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	Ex.
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex.
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Ex.
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex.
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex.
48		T	Léon	BACHELOT	Ex.
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	Ex.
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	Ex.
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	Ex.
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	Ex.
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
		S	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	
79		T	Christian	POISSANT	Ex.
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	Ex.
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Daniel LEMESLE	1	Patrick FONTAINE	1
3	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILÉUR	1
4	Jacques DELLERIE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
5	Thierry LECARPENTIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
7	Gérard GOUPIL	4	Marcel VAUTIER	4
8	André-Pierre BOURDON	5	Franck FOIRET	5
9	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
10	Eric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
11	Guillaume PERUISSET	5	Laurent VASSET	5
12	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
13	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
14	Lionel SAILLARD	9	François CAPET	9
15	Léon BACHELOT	9	Fabienne VERHAEGHE	9
16	Frédéric BAILLEUL	9	Fabienne VERHAEGHE	9
17	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
18	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
19	Pierre SORIN	11	Bruno GENDRON	11
20	René GUEUDIN	11	Imelda CANDECANDELAERE	11
21	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
22	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
23	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Xavier VANDENBULCKE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-06

Objet : BUDGET - adoption du budget principal 2021

VU :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- Le Rapport d'Orientation Budgétaire du 18 février 2021
- L'avis favorable de la commission des finances du 23 février 2021,
- L'avis favorable du bureau syndical du 9 mars 2021.

CONSIDÉRANT QUE :

Hervé LEPILEUR, vice-président :

- Le projet de budget primitif 2021 a été étudié en commission finances,
- La reprise des résultats 2020 a été approuvée par le trésorier.

PROPOSITION :

Il est proposé au comité syndical d'approuver le budget principal primitif pour l'année 2021.

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève :

- En section de fonctionnement recettes à la somme de : 51 867 571.76 €
- En section de fonctionnement dépenses à la somme de : 51 867 571.76 €
- En section d'investissement recettes à la somme de : 113 184 094.88 €
- En section d'investissement dépenses à la somme de : 113 184 094.88 €

Etabli dans le respect du rapport d'orientation budgétaire et sur le constat des comptes de l'exercice 2020, le budget 2021 est présenté au comité syndical.

Les soldes de l'exercice 2020 (y compris les restes à réaliser) sont repris dès le budget primitif.

Le budget 2021 s'élève à 165 051 666.64 €, dont 51 867 571.76 € en section de fonctionnement et 113 184 094.88 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- **ADOpte** le budget principal 2021.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU – PATRY.



Budget principal 2021

Note de présentation brève et synthétique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SDE76.

I/ Section de fonctionnement

Cette section regroupe toutes les dépenses courantes pour les besoins de nos missions de service public.

Le SDE76 s'attèle à une gestion rigoureuse et efficiente dans une logique de bonne utilisation des deniers publics.

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme il suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelles
013	Atténuations de charges	- €	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	136 500,00 €	320 825,00 €
73	Impôts et atxes	17 900 000,00 €	16 900 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	4 685 845,59 €	4 206 419,67 €
75	Autres produits de gestion courante	3 690 000,00 €	4 140 000,00 €
Total des recettes de gestion courante		26 412 345,59 €	25 567 244,67 €
76	Produits financiers	108 845,64 €	60 624,03 €
77	Produits exceptionnels	55 796,83 €	60 800,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		26 576 988,06 €	25 688 668,70 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €	308 060,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 000,00 €	308 060,00 €
TOTAL		26 577 988,06 €	25 996 728,70 €

Pour information, R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2020	25 870 843,06 €
--	------------------------

La spécificité de notre collectivité est d'imputer la majeure partie de nos recettes au sein de la section de fonctionnement. Cette écriture comptable nous impose une gestion pragmatique afin de pouvoir consacrer nos recettes au virement de section à section et, ce, au bénéfice de nos travaux d'investissement.

Nos principales recettes de fonctionnement se composent de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, de la Taxe Départementale et de redevances : R1, R2 et Redevance gaz, issues des contrats de concessions en électricité et en gaz.

Recettes de fonctionnement	Montant
TCCFE	9 000 000,00 €
Taxe Départementale	7 900 000,00 €
R1	500 000 €
R2	2 800 000,00 €
Redevance Gaz	90 000,00 €

Il convient de fournir certaines explications afin de mettre en lumière les propositions pour 2021.

Ainsi, le chapitre 70 fait apparaître une hausse de 176 750 € qui est liée aux recettes prévues dans le cadre des financements ACTEE I et II.

Le chapitre 73 prévoit une diminution de 1 000 000 €. Cette estimation provient de l'incertitude quant au montant du 4^{ème} trimestre de la TCCFE. En effet, l'impact des mesures sanitaires et des confinements pourrait avoir des conséquences sur les derniers ajustements des fournisseurs d'électricité, ce qui impose une inscription budgétaire pragmatique et réfléchie.

Quant au chapitre 75, l'augmentation est directement la conséquence de la renégociation du contrat de concession en 2019 et de ses répercussions positives sur les redevances de fonctionnement et d'investissement. Soit une augmentation prévue de 450 000 € au total.

Enfin, la diminution de nos produits financiers est le corollaire de la baisse de nos dépenses.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme il suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelles
011	Charges à caractère général	3 684 707,91 €	6 570 588,12 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 465 433,00 €	2 471 363,83 €
014	Atténuations de produits	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	154 801,00 €	143 000,00 €
Total des dépenses de gestion courante		6 304 941,91 €	9 184 951,95 €
66	Charges financières	59 689,12 €	40 095,17 €
67	Charges exceptionnelles	19 000,00 €	634 442,10 €
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	25 000,00 €	25 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 408 631,03 €	9 884 489,22 €
023	Virement à la section d'investissement	36 578 647,65 €	29 633 999,25 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 385 312,28 €	12 349 083,29 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		46 963 959,93 €	41 983 082,54 €
TOTAL		53 372 590,96 €	51 867 571,76 €

Pour information, D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2020	- €
---	-----

Les dépenses de personnel sont estimées à 2 471 363.83 €.

Cette année sera marquée par la poursuite du développement du service de transition énergétique. Ainsi, il est prévu la création de deux postes d'économistes de flux (ou conseillers

en énergie partagés) afin de poursuivre nos actions en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique sur les territoires de nos adhérents. La vision de ces emplois est stratégique, puisqu'ils ont vocation à permettre une mutualisation entre les services du SDE76 et le Département. C'est ainsi une logique de transversalité qui appuie ce choix.

En parallèle, un poste pour la gestion de la mobilité bas carbone est créé afin de poursuivre notamment le déploiement du service de bornes de recharge pour véhicules électriques sur notre territoire.

Pour poursuivre nos actions en faveur de l'installation de panneaux photovoltaïques, et plus largement pour les énergies renouvelables, une création de poste est autorisée.

L'ensemble de ces postes s'inscrit dans des contrats de projet.

Parallèlement, il est budgétisé le recrutement d'un agent catégorie C pour le service juridique. Cette création de poste est rendue nécessaire par l'accroissement permanent de l'activité de la commande publique. De plus, un agent de catégorie B ou A est envisagé pour sécuriser juridiquement nos missions et développer l'ensemble des actions de la collectivité. Un juriste expérimenté permettra d'accroître la rigueur juridique qui s'impose aux collectivités territoriales.

De plus, la section de fonctionnement retrace l'ensemble des dépenses qui sont réalisées par le SDE76 en partenariat avec ORANGE, lorsque celui-ci assure la fourniture et la pose de ses fourreaux télécom en vue de mettre en souterrain ces réseaux. Cette dépense est prédominante dans notre section de fonctionnement. En adéquation avec les arrêtés de subventions réalisés au service technique, cette dépense est en hausse pour 2021, notamment pour les travaux de génie civil liés à du renforcement.

De plus, il est prévu de nouvelles dépenses orientées vers la transition énergétique, afin de continuer à soutenir cette compétence. C'est la section de fonctionnement qui regroupe les dépenses prévues pour la réalisation des audits du service efficacité énergétique. D'autres dépenses sont budgétisées afin de continuer à explorer les champs nouveaux qui entrent dans le champ de compétence de notre collectivité.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du SDE76 à financer lui-même ses projets d'investissement.

Pour le budget 2021, le virement à la section d'investissement s'élève à 29 633 999.25 €.

II/ Section d'investissement

Il convient de rappeler la modification comptable de la TVA. En effet, l'ensemble des dépenses et des recettes liées aux flux de TVA a été modifié par le nouveau contrat de concession signé en 2019. Ainsi, pour les dépenses et les recettes liées au réseau électrique, le montant de la TVA n'apparaît plus dans les prévisions budgétaires.

L'ensemble de nos recettes et dépenses liées aux travaux demandés par nos adhérents est retracé et estimé par des autorisations de programmes et crédits de paiement.

1/ Les recettes

Les recettes de la section d'investissement se répartissent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser 2020	Propositions nouvelles
010	Stocks	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	14 068 918,92 €	- €	16 414 747,66 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €	- €
204	Subventions d'équipement versées	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €
23	Immobilisation en cours	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
Total des recettes d'équipement		14 168 918,92 €	- €	16 514 747,66 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	95 430,30 €	- €	64 471,32 €
1068	Dotations, fonds divers et réserves	14 141 132,11 €	- €	10 688 802,69 €
18	Compte de liaison : affectation	- €	- €	- €
26	Participations et créances rattachées à des participations	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	403 421,17 €	- €	280 473,68 €
024	Produits de cessions	- €	- €	- €
Total des recettes financières		14 639 983,58 €	- €	11 033 747,69 €
45..	Total des opérations pour compte de tiers	9 507 505,22 €	- €	16 172 368,39 €
Total des recettes réelles d'investissent		38 316 407,72 €	- €	43 720 863,74 €
021	Virement de la section de fonctionnement	36 578 647,65 €	- €	29 633 999,25 €
040	Opérations d'ordre entre sections	10 385 312,28 €	- €	12 349 083,29 €
041	Opérations patrimoniales	24 785 483,38 €	- €	27 480 148,60 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		71 749 443,31 €	- €	69 463 231,14 €
TOTAL		110 065 851,03 €	- €	113 184 094,88 €

Pour information, R001 Solde d'exécution positif reporté de 2020	- €
---	-----

On peut relever que le virement de la section de fonctionnement représente 29 633 999.25 €.

Nos recettes d'investissement se composent majoritairement des subventions versées par le CAS FACÉ, des participations de nos adhérents, de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068), et de nos opérations pour compte de tiers. L'ensemble de nos recettes d'investissement sont le corollaire des travaux que le SDE76 réalise au profit de ses adhérents.

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, le compte 1068 s'élève à 10 688 802.69 € pour 2021.

A l'instar de nos dépenses, nos recettes sont estimées sur la base de nos autorisations de programmes et crédits de paiement.

2/ Les dépenses

Les dépenses d'investissement se répartissent comme il suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser 2020	Propositions nouvelles
010	Stocks	- €	- €	- €
204	Subvention d'équipement versées	4 212 867,17 €	- €	1 546 840,00 €
21	Immobilisations corporelles	- €	2 427,66 €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	36 058 605,96 €	883 211,63 €	36 139 943,27 €
Total des opérations d'équipement		3 499 170,51 €	25 824,95 €	2 155 000,00 €
Total des dépenses d'équipement		43 770 643,64 €	911 464,24 €	39 841 783,27 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	275 000,00 €	- €	788 616,58 €
16	Emprunts et dettes assimilées	636 494,53 €	- €	418 190,66 €
18	Compte de liaison : affectation	- €	- €	- €
26	Participations et créances rattachées à des participations	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	1 000,00 €
020	Dépenses imprévues (investissement)	2 200 000,00 €	- €	275 000,00 €
Total des dépenses financières		3 111 494,53 €	- €	1 482 807,24 €
45..	Total des opérations pour compte de tiers	25 670 158,84 €	9 662,08 €	33 382 493,08 €
Total des dépenses réelles d'investissement		72 552 297,01 €	921 126,32 €	74 707 083,59 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 000,00 €	- €	308 060,00 €
041	Opérations patrimoniales	24 785 483,38 €	- €	27 480 148,60 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		24 786 483,38 €	- €	27 788 208,60 €
TOTAL		97 338 780,39 €	921 126,32 €	102 495 292,19 €

Pour information, D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2020	9 767 676,37 €
---	-----------------------

Les dépenses d'investissement représentent l'ensemble des travaux que le SDE76 réalise au bénéfice du service public.

En effet, en sa qualité d'autorité concédante sur les réseaux électriques, le SDE76 réalise les travaux de renforcement, d'effacement et d'extension des réseaux électriques.

Ensuite, en qualité de maître d'ouvrage délégué en éclairage public, le SDE76 réalise des travaux pour les adhérents.

Toujours soucieux de réaliser au mieux nos missions, ces compétences font l'objet de conseils de la part de nos services. Ainsi, notre expertise technique est mise au service de nos adhérents pour répondre aux besoins de notre territoire.

L'ensemble de ces travaux est effectué à la demande de nos adhérents. Le SDE76 s'attèle à toujours porter une attention particulière à ces demandes, afin de remplir au mieux ses missions de service public.

Conformément au développement du service de la transition énergétique, le SDE76 prévoit d'allouer 6 000 000 € sur plusieurs exercices comptables. L'enveloppe budgétaire pour 2021 est proposée à hauteur de 2 000 000 €, afin de permettre au syndicat de s'investir dans ce nouveau champ d'intervention.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-07

Séance du **25 MARS 2021**

Objet : BUDGET - approbation du compte administratif du budget annexe génie civil de télécommunications 2020

membres en exercice :	83
membres présents :	30
pouvoirs :	23
membres votants :	52
votes pour :	52
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 25 mars à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 15 mars 2021, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Dans le cadre de la loi 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le comité syndical est autorisé à ne se réunir qu'au tiers de ses membres présents. En outre, chaque membre du comité peut être porteur de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex.
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	Ex.
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex.
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	Ex.
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex.
25		T	Gérard	GOUPIL	Ex.
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	Ex.
32		T	Didier	GASTON	Ex.
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	Ex.
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex.
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Ex.
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex.
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex.
48		T	Léon	BACHELOT	Ex.
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	Ex.
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	Ex.
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	Ex.
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	Ex.
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
		S	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACASSE	
79		T	Christian	POISSANT	Ex.
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	Ex.
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Daniel LEMESLE	1	Patrick FONTAINE	1
3	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Jacques DELLERIE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
5	Thierry LECARPENTIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
7	Gérard GOUPIL	4	Marcel VAUTIER	4
8	André-Pierre BOURDON	5	Franck FOIRET	5
9	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
10	Eric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
11	Guillaume PERUISSET	5	Laurent VASSET	5
12	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
13	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
14	Lionel SAILLARD	9	François CAPET	9
15	Léon BACHELOT	9	Fabienne VERHAEGHE	9
16	Frédéric BAILLEUL	9	Fabienne VERHAEGHE	9
17	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
18	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
19	Pierre SORIN	11	Bruno GENDRON	11
20	René GUEUDIN	11	Imelda CANDECANDELAERE	11
21	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
22	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
23	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Xavier VANDENBULCKE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-07

Objet : BUDGET - approbation du compte administratif du budget annexe génie civil de télécommunications 2020

VU :

- le code des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT QUE :

- le compte administratif 2020 est le reflet de la réalisation du budget de l'exercice 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
- l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 pour le budget annexe génie civil télécommunications est strictement conforme au compte de gestion établi par le comptable.

PROPOSITION :

Il est proposé d'approuver le compte administratif tel que présenté par Georges FLEURBAEY, doyen d'âge, sans que la Présidente prenne part au débat et au vote.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** le compte administratif du budget annexe génie civil de télécommunications année 2020.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Cécile SINEAU - PATRY.

Compte Administratif 2020 Budget annexe génie civil télécommunications



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SDE76.

I/ Section de fonctionnement

Le budget annexe concerne les travaux de génie civil de télécommunication sous convention avec l'opérateur Orange. Il permet de tracer la propriété des fourreaux au bénéfice du SDE76. L'objet même de ce budget implique que la section de fonctionnement ne comporte des prévisions que pour les comptes 75 et 042. Le compte 75 correspond à la location des fourreaux à Orange. Nous pouvons relever que ce montant est en évolution du fait de l'augmentation des besoins de branchements à rattacher à notre patrimoine.

Il convient de rappeler qu'une subvention exceptionnelle d'un million provenant du budget principal a été faite en 2019, afin de soutenir le financement des travaux de génie civil sur le territoire du SDE76.

Les tableaux ci-dessous retracent l'exécution comptable du budget 2020.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis	Produits rattachés	Total
013	Atténuations de charges	- €	- €	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €	- €	- €
73	Impôts et atxes	- €	- €	- €
74	Dotations, subventions et participations	- €	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	101 093,67 €	- €	101 093,67 €
Total des recettes de gestion courante		101 093,67 €	- €	101 093,67 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €
Total des recettes réelles de fonctionnement		101 093,67 €	- €	101 093,67 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	218 029,00 €	- €	218 029,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €	- €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		218 029,00 €	- €	218 029,00 €
TOTAL		319 122,67 €	- €	319 122,67 €

Pour information, R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2020	514 380,86 €
--	---------------------

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Mandat émis	Charges rattachées	Total
011	Charges à caractère général	- €	- €	- €
012	Charges de personnel et frais assimilés	- €	- €	- €
014	Atténuations de produits	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €	- €	- €
Total des dépenses de gestion courante		- €	- €	- €
66	Charges financières	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		- €	- €	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	264 351,00 €	- €	264 351,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €	- €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		264 351,00 €	- €	264 351,00 €
TOTAL		264 351,00 €	- €	264 351,00 €

II/ Section d'investissement

Ce budget est soumis à la récupération de la TVA acquittée, c'est à cette fin que le budget annexe a été mis en place en 2013.

La section d'investissement retrace les travaux réalisés pour le génie civil dont le SDE76 détient la propriété.

L'année 2019 a permis un rééquilibrage du décalage historique entre le paiement des travaux et la demande de participation de nos adhérents, grâce à la subvention provenant du budget principal.

1/ Les recettes

Les recettes de la section d'investissement se répartissent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Total
010	Stocks	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	1 209 494,74 €	1 650 330,36 €	2 859 825,10 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €	- €
204	Subventions d'équipement versées	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €
23	Immobilisation en cours	- €	- €	- €
Total des recettes d'équipement		1 209 494,74 €	1 650 330,36 €	2 859 825,10 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	- €	- €	- €
1068	Dotations, fonds divers et réserves	533 653,68 €	- €	533 653,68 €
18	Compte de liaison : affectation	- €	- €	- €
26	Participations et créances rattachées à des participations	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
024	Produits de cessions	- €	- €	- €
Total des recettes financières		533 653,68 €	- €	533 653,68 €
45..	Total des opérations pour compte de tiers	- €	- €	- €
Total des recettes réelles d'investissent		1 743 148,42 €	1 650 330,36 €	3 393 478,78 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre entre sections	264 351,00 €	- €	264 351,00 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
Total des recettes d'ordre d'investissement		264 351,00 €	- €	264 351,00 €
TOTAL		2 007 499,42 €	1 650 330,36 €	3 657 829,78 €

2/ Les dépenses

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Mandat émis	Reste à réaliser au 31/12	Total
010	Stocks	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €	- €
204	Subvention d'équipement versées	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	1 294 321,52 €	1 837 736,35 €	3 132 057,87 €
Total des dépenses d'équipement		1 294 321,52 €	1 837 736,35 €	3 132 057,87 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
18	Compte de liaison : affectation	- €	- €	- €
26	Participations et créances rattachées à des participations	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
020	Dépenses imprévues (investissement)	- €	- €	- €
Total des dépenses financières		- €	- €	- €
45..	Total des opérations pour compte de tiers	- €	- €	- €
Total des dépenses réelles d'investissement		1 294 321,52 €	1 837 736,35 €	3 132 057,87 €
040	Opérations d'ordre entre sections	218 029,00 €	- €	218 029,00 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		218 029,00 €	- €	218 029,00 €
TOTAL		1 512 350,52 €	1 837 736,35 €	3 350 086,87 €

Pour information, D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2019	533 653,68 €
---	---------------------

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-08

Séance du **25 MARS 2021**

Objet : BUDGET - affectation du résultat de fonctionnement 2020 – budget annexe génie civil de télécommunications

membres en exercice :	83
membres présents :	30
pouvoirs :	23
membres votants :	53
votes pour :	53
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 25 mars à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 15 mars 2021, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Dans le cadre de la loi 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le comité syndical est autorisé à ne se réunir qu'au tiers de ses membres présents. En outre, chaque membre du comité peut être porteur de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex.
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	Ex.
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex.
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	Ex.
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex.
25		T	Gérard	GOUPIL	Ex.
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	Ex.
32		T	Didier	GASTON	Ex.
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	Ex.
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex.
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Ex.
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex.
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex.
48		T	Léon	BACHELOT	Ex.
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	Ex.
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	Ex.
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	Ex.
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	Ex.
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
		S	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	
79		T	Christian	POISSANT	Ex.
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	Ex.
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Daniel LEMESLE	1	Patrick FONTAINE	1
3	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILÉUR	1
4	Jacques DELLERIE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
5	Thierry LECARPENTIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
7	Gérard GOUPIL	4	Marcel VAUTIER	4
8	André-Pierre BOURDON	5	Franck FOIRET	5
9	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
10	Eric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
11	Guillaume PERUISSET	5	Laurent VASSET	5
12	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
13	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
14	Lionel SAILLARD	9	François CAPET	9
15	Léon BACHELOT	9	Fabienne VERHAEGHE	9
16	Frédéric BAILLEUL	9	Fabienne VERHAEGHE	9
17	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
18	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
19	Pierre SORIN	11	Bruno GENDRON	11
20	René GUEUDIN	11	Imelda CANDECANDELAERE	11
21	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
22	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
23	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Xavier VANDENBULCKE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-08

Objet : BUDGET - affectation du résultat de fonctionnement 2020 – budget annexe génie civil de télécommunications

Hervé LEPILEUR, vice-président, précise que le résultat du compte administratif 2020 se traduit de la manière suivante :

en section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	264 351.00 €	319 122.67 €
Report 002	-	514 380.86 €
Total	264 351.00 €	833 503.53 €
par un excédent de :		569 152.53 €

en section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	1 512 350.52 €	2 007 499.42 €
Report 001	533 653.68 €	0 €
Total	2 046 004.20 €	2 007 499.42 €
par un déficit de :	38 504.78 €	

et pour les restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes
Exercice	1 837 736.35 €	1 650 330.36 €
par un déficit de :	187 405.99 €	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- excédent de fonctionnement de la gestion 2020 à affecter en 2021 (ligne 002)	569 152.53 €
- solde d'investissement 2020 D001, besoin de financement	- 38 504.78 €
- solde des Restes A Réaliser d'investissement besoin de financement des RAR	-187 405.99 €
- besoin de financement total en investissement (solde 2020 + solde des RAR)	- 225 910.77 €
AFFECTATION	
• affectation au R1068 du besoin de finances ci-dessus, disponible	225 910.77 €
• report en fonctionnement au R002 du surplus non affecté au R1068	343 241.76 €
• report en investissement au D001 du solde d'exécution de la section d'investissement	- 38 504.78 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "C. Sineau - Patry".

Cécile SINEAU - PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-09

Séance du **25 MARS 2021**

Objet : **BUDGET - adoption du budget annexe génie civil de télécommunications 2021**

membres en exercice :	83
membres présents :	30
pouvoirs :	23
membres votants :	53
votes pour :	53
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 25 mars à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 15 mars 2021, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Dans le cadre de la loi 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le comité syndical est autorisé à ne se réunir qu'au tiers de ses membres présents. En outre, chaque membre du comité peut être porteur de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex.
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	Ex.
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex.
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	Ex.
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex.
25		T	Gérard	GOUPIL	Ex.
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	Ex.
32		T	Didier	GASTON	Ex.
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	Ex.
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex.
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Ex.
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex.
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex.
48		T	Léon	BACHELOT	Ex.
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	Ex.
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	Ex.
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	Ex.
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	Ex.
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
		S	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACASSE	
79		T	Christian	POISSANT	Ex.
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	Ex.
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Daniel LEMESLE	1	Patrick FONTAINE	1
3	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILÉUR	1
4	Jacques DELLERIE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
5	Thierry LECARPENTIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
7	Gérard GOUPIL	4	Marcel VAUTIER	4
8	André-Pierre BOURDON	5	Franck FOIRET	5
9	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
10	Eric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
11	Guillaume PERUISSET	5	Laurent VASSET	5
12	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
13	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
14	Lionel SAILLARD	9	François CAPET	9
15	Léon BACHELOT	9	Fabienne VERHAEGHE	9
16	Frédéric BAILLEUL	9	Fabienne VERHAEGHE	9
17	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
18	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
19	Pierre SORIN	11	Bruno GENDRON	11
20	René GUEUDIN	11	Imelda CANDECANDELAERE	11
21	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
22	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
23	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Xavier VANDENBULCKE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-09

Objet : BUDGET - adoption du budget annexe génie civil de télécommunications 2021

VU :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment les article L.5211-1 à L5211-4,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- Le Rapport d'Orientation Budgétaire du 18 février 2021
- L'avis favorable de la commission des finances du 23 février 2021,
- L'avis favorable du bureau syndical du 9 mars 2021.

CONSIDÉRANT QUE :

Hervé LEPILEUR, vice-président :

- Le projet de budget primitif 2021 a été étudié en commission finances,
- La reprise des résultats 2020 a été approuvée par le trésorier.

PROPOSITION :

Il est proposé au comité syndical d'approuver le budget primitif génie civil de télécommunications pour l'année 2021.

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève :

- En section de fonctionnement recettes à la somme de : 606 314.10 €
- En section de fonctionnement dépenses à la somme de : 606 314.10 €
- En section d'investissement recettes à la somme de : 4 592 131.96 €
- En section d'investissement dépenses à la somme de : 4 592 131.96 €

Etabli dans le respect du rapport d'orientation budgétaire et sur le constat des comptes de l'exercice 2020, le budget 2021 est présenté au comité syndical.

Les soldes de l'exercice 2020 sont repris dès le budget primitif.

Le budget 2021 s'élève à 5 198 446.06 €, dont 606 314.10 € en section de fonctionnement et 4 592 131.96 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

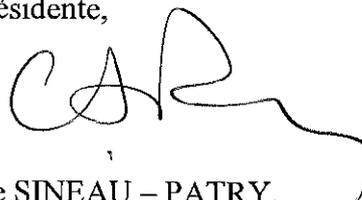
- **ADOpte** le budget annexe génie civil de télécommunications 2021.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,





Cécile SINEAU – PATRY.



Budget annexe Génie civil télécommu- nications 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SDE76.

I/ Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à :

DÉPENSES	RECETTES
606 314,10 €	606 314,10 €

Le budget annexe est dédié aux travaux de génie civil de télécommunication sous convention avec l'opérateur Orange. Il permet de tracer la propriété des fourreaux au bénéfice du SDE76. L'objet même de ce budget implique que la section de fonctionnement ne comporte des prévisions que pour les comptes 75 et 042. Le compte 75 correspond à la location des fourreaux à Orange.

Les tableaux ci-dessous retracent les prévisions budgétaire 2021.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles
013	Atténuations de charges	- €	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €	- €
73	Impôts et atxes	- €	- €
74	Dotations, subventions et participations	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €	3,34 €
Total des recettes de gestion courante		- €	3,34 €
76	Produits financiers	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €
Total des recettes réelles de fonctionnement		- €	3,34 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	218 029,00 €	263 069,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		218 029,00 €	263 069,00 €
TOTAL		218 029,00 €	263 072,34 €

Pour information, R002 résultat reporté de 2020	343 241,76 €
--	---------------------

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Charges rattachées	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	- €	- €	- €
012	Charges de personnel et frais assimilés	- €	- €	- €
014	Atténuations de produits	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €	- €	- €
Total des dépenses de gestion courante		- €	- €	- €
66	Charges financières	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	1 297,00 €	1 297,00 €
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		- €	1 297,00 €	1 297,00 €
023	Virement à la section d'investissement	468 058,86 €	- €	299 647,10 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	264 351,00 €	- €	305 370,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €	- €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		732 409,86 €	- €	605 017,10 €
TOTAL		732 409,86 €	1 297,00 €	606 314,10 €

Pour information, D002 résultat reporté de 2020	- €
--	-----

II/ Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à :

DÉPENSES	RECETTES
4 592 131.96 €	4 592 131.96 €

Ce budget est soumis à la récupération de la TVA acquittée, c'est à cette fin que le budget annexe a été mis en place en 2013.

La section d'investissement retrace les travaux réalisés pour le génie civil dont le SDE76 détient la propriété.

Un décalage historique entre le paiement des travaux et la demande de participation de nos adhérents explique la difficulté pour équilibrer ce budget après le report des exercices antérieurs. Conscient de cette difficulté, une subvention d'équilibre a été allouée par le budget principal en 2019.

1/ Les recettes

Les recettes de la section d'investissement se répartissent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser 2020	Propositions nouvelles
010	Stocks	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	3 584 082,46 €	1 650 330,36 €	2 050 373,73 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €	- €
204	Subventions d'équipement versées	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €
23	Immobilisation en cours	- €	- €	- €
Total des recettes d'équipement		3 584 082,46 €	1 650 330,36 €	2 050 373,73 €
1068	Dotations, fonds divers et réserves	533 653,68 €	- €	225 910,77 €
18	Compte de liaison : affectation	- €	- €	- €
26	Participations et créances rattachées à des participations	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
024	Produits de cessions	- €	- €	- €
Total des recettes financières		533 653,68 €	- €	225 910,77 €
45..	Total des opérations pour compte de tiers	- €	- €	- €
Total des recettes réelles d'investissent		4 117 736,14 €	1 650 330,36 €	2 276 284,50 €
021	Virement de la section de fonctionnement	468 058,86 €	- €	299 647,10 €
040	Opérations d'ordre entre sections	264 351,00 €	- €	305 370,00 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	60 500,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		732 409,86 €	- €	665 517,10 €
TOTAL		4 850 146,00 €	1 650 330,36 €	2 941 801,60 €

2/ Les dépenses

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser 2020	Propositions nouvelles
010	Stocks	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €	34 500,00 €
204	Subvention d'équipement versées	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	4 098 463,32 €	1 843 736,35 €	2 195 763,55 €
Total des dépenses d'équipement		4 098 463,32 €	1 843 736,35 €	2 230 263,55 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	156 058,28 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
18	Compte de liaison : affectation	- €	- €	- €
26	Participations et créances rattachées à des participations	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
020	Dépenses imprévues (investissement)	- €	- €	- €
Total des dépenses financières		- €	- €	156 058,28 €
45..	Total des opérations pour compte de tiers	- €	- €	- €
Total des dépenses réelles d'investissement		4 098 463,32 €	1 843 736,35 €	2 386 321,83 €
040	Opérations d'ordre entre sections	218 029,00 €	- €	263 069,00 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	60 500,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		218 029,00 €	- €	323 569,00 €
TOTAL		4 316 492,32 €	1 843 736,35 €	2 709 890,83 €

Pour information, D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2020	38 504,78 €
---	--------------------

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-10

Séance du 25 MARS 2021

Objet : **BUDGET - approbation du compte administratif du budget annexe
entretien éclairage public 2020**

membres en exercice :	83
membres présents :	30
pouvoirs :	23
membres votants :	52
votes pour :	52
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 25 mars à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 15 mars 2021, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Dans le cadre de la loi 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le comité syndical est autorisé à ne se réunir qu'au tiers de ses membres présents. En outre, chaque membre du comité peut être porteur de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex.
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	Ex.
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex.
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	Ex.
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex.
25		T	Gérard	GOUPIL	Ex.
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
	S	Gilles	AMAT		
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	Ex.
32		T	Didier	GASTON	Ex.
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	Ex.
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex.
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Ex.
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex.
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex.
48		T	Léon	BACHELOT	Ex.
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	Ex.
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	Ex.
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	Ex.
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	Ex.
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
		S	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	
79		T	Christian	POISSANT	Ex.
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	Ex.
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Daniel LEMESLE	1	Patrick FONTAINE	1
3	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILÉUR	1
4	Jacques DELLERIE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
5	Thierry LECARPENTIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
7	Gérard GOUPIL	4	Marcel VAUTIER	4
8	André-Pierre BOURDON	5	Franck FOIRET	5
9	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
10	Eric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
11	Guillaume PERUISSET	5	Laurent VASSET	5
12	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
13	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
14	Lionel SAILLARD	9	François CAPET	9
15	Léon BACHELOT	9	Fabienne VERHAEGHE	9
16	Frédéric BAILLEUL	9	Fabienne VERHAEGHE	9
17	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
18	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
19	Pierre SORIN	11	Bruno GENDRON	11
20	René GUEUDIN	11	Imelda CANDECANDELAERE	11
21	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
22	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
23	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Xavier VANDENBULCKE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-10

Objet : BUDGET - approbation du compte administratif du budget annexe entretien éclairage public 2020

VU :

- le code des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT QUE:

- le compte administratif 2020 est le reflet de la réalisation du budget de l'exercice 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
- l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 pour le budget annexe entretien éclairage public est strictement conforme au compte de gestion établi par le comptable.

PROPOSITION :

Il est proposé d'approuver le compte administratif tel que présenté par Georges FLEURBAEY, doyen d'âge, sans que la Présidente prenne part au débat et au vote.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** le compte administratif du budget annexe entretien éclairage public année 2020.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Cécile SINEAU – PATRY.



Compte Administratif 2020 Budget annexe maintenance éclairage public

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SDE76.

Section de fonctionnement

Ce budget annexe concerne la maintenance de l'éclairage public qui est une mission de service public optionnelle au SDE76.

Celui-ci est donc conditionné par le choix de nos adhérents d'adhérer au service de maintenance de l'éclairage public pour leur patrimoine.

De par la nature même de l'activité concernée par la maintenance de l'éclairage public, le budget ne comporte qu'une section de fonctionnement, car l'exécution de ce service n'induit pas de dépenses ou de recettes d'investissement.

L'année 2020 affiche une efficacité administrative grâce au recrutement d'un deuxième agent affecté à ce service. En effet, ce budget révèle un excédent rendu possible par le rattrapage conséquent des participations des adhérents.

Cependant, cet équilibre doit être relativisé, et la gestion administrative rigoureuse permettra sur le long terme d'atténuer le décalage entre les paiements et les recettes.

Ce service est le seul pour lequel le SDE76 demande une participation afin de contribuer aux dépenses de fonctionnement. La tarification varie entre 0.50 € et 1 € par point lumineux.

Les tableaux ci-dessous retracent l'exécution budgétaire de l'année 2020.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis	Produits rattachés	Total
013	Atténuations de charges	- €	- €	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 475 643,39 €	- €	1 475 643,39 €
73	Impôts et taxes	- €	- €	- €
74	Dotations, subventions et participations	- €	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €
Total des recettes de gestion courante		1 475 643,39 €	- €	1 475 643,39 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €
Total des recettes réelles de fonctionnement		- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €	- €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		- €	- €	- €
TOTAL		1 475 643,39 €	- €	1 475 643,39 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Mandat émis	Charges rattachées	Total
011	Charges à caractère général	620 118,10 €	- €	620 118,10 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	- €	- €	- €
014	Atténuations de produits	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €	- €	- €
Total des dépenses de gestion courante		620 118,10 €	- €	620 118,10 €
66	Charges financières	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		620 118,10 €	- €	620 118,10 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €	- €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		- €	- €	- €
TOTAL		620 118,10 €	- €	620 118,10 €

Pour information, D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2019	848 400,80 €
---	---------------------

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-11

Séance du 25 MARS 2021

Objet : **BUDGET - affectation du résultat de fonctionnement 2020 – budget annexe entretien éclairage public**

membres en exercice :	83
membres présents :	30
pouvoirs :	23
membres votants :	53
votes pour :	53
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 25 mars à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 15 mars 2021, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Dans le cadre de la loi 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le comité syndical est autorisé à ne se réunir qu'au tiers de ses membres présents. En outre, chaque membre du comité peut être porteur de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex.
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	Ex.
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex.
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	Ex.
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex.
25		T	Gérard	GOUPIL	Ex.
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	Ex.
32		T	Didier	GASTON	Ex.
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	Ex.
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex.
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Ex.
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex.
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex.
48		T	Léon	BACHELOT	Ex.
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	Ex.
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	Ex.
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	Ex.
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	Ex.
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
		S	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	
79		T	Christian	POISSANT	Ex.
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	Ex.
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Daniel LEMESLE	1	Patrick FONTAINE	1
3	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILÉUR	1
4	Jacques DELLERIE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
5	Thierry LECARPENTIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
7	Gérard GOUPIL	4	Marcel VAUTIER	4
8	André-Pierre BOURDON	5	Franck FOIRET	5
9	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
10	Eric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
11	Guillaume PERUISSET	5	Laurent VASSET	5
12	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
13	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
14	Lionel SAILLARD	9	François CAPET	9
15	Léon BACHELOT	9	Fabienne VERHAEGHE	9
16	Frédéric BAILLEUL	9	Fabienne VERHAEGHE	9
17	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
18	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
19	Pierre SORIN	11	Bruno GENDRON	11
20	René GUEUDIN	11	Imelda CANDECANDELAERE	11
21	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
22	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
23	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Xavier VANDENBULCKE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-11

Objet : BUDGET - affectation du résultat de fonctionnement 2020 – budget annexe entretien éclairage public

Hervé LEPILEUR, vice-président, précise que le résultat du compte administratif 2020 se traduit de la manière suivante :

en section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	620 118.10 €	1 475 643.39 €
Report 002	848 400.80 €	- €
Total	1 468 518.90 €	1 475 643.39 €
par un excédent de :		7 124.49 €

en section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0 €	0 €
Report 001	0 €	0 €
Total	0 €	0 €
par un déficit de :	0 €	

et pour les restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes
Exercice	0 €	0 €
par un excédent de :		0 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- excédent de fonctionnement de la gestion 2020 à affecter en 2021 (ligne 002)	7 124.49 €
- solde d'investissement 2020 D001, besoin de financement	0 €
- solde des Restes A Réaliser d'investissement besoin de financement des RAR	0 €
- besoin de financement total en investissement (solde 2020 + solde des RAR)	0 €
AFFECTATION	
• affectation au R1068 du besoin de finances ci-dessus	0 €
• report en fonctionnement au D002 de l'excédent	7 124.49 €
• report en investissement au D001 du solde d'exécution de la section d'investissement	0 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "CSP" followed by a long horizontal stroke.

Cécile SINEAU – PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-12

Séance du 25 MARS 2021

Objet : **BUDGET - adoption du budget annexe entretien éclairage public 2021**

membres en exercice :	83
membres présents :	30
pouvoirs :	23
membres votants :	53
votes pour :	53
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 25 mars à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 15 mars 2021, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Dans le cadre de la loi 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le comité syndical est autorisé à ne se réunir qu'au tiers de ses membres présents. En outre, chaque membre du comité peut être porteur de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex.
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	Ex.
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex.
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	Ex.
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex.
25		T	Gérard	GOUPIL	Ex.
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	Ex.
32		T	Didier	GASTON	Ex.
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	Ex.
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex.
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Ex.
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex.
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex.
48		T	Léon	BACHELOT	Ex.
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	Ex.
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	Ex.
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	Ex.
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	Ex.
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
		S	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	
79		T	Christian	POISSANT	Ex.
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	Ex.
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Daniel LEMESLE	1	Patrick FONTAINE	1
3	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILÉUR	1
4	Jacques DELLERIE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
5	Thierry LECARPENTIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
7	Gérard GOUPIL	4	Marcel VAUTIER	4
8	André-Pierre BOURDON	5	Franck FOIRET	5
9	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
10	Eric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
11	Guillaume PERUISSET	5	Laurent VASSET	5
12	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
13	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
14	Lionel SAILLARD	9	François CAPET	9
15	Léon BACHELOT	9	Fabienne VERHAEGHE	9
16	Frédéric BAILLEUL	9	Fabienne VERHAEGHE	9
17	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
18	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
19	Pierre SORIN	11	Bruno GENDRON	11
20	René GUEUDIN	11	Imelda CANDECANDELAERE	11
21	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
22	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
23	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Xavier VANDENBULCKE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-12

Objet : BUDGET - adoption du budget annexe entretien éclairage public 2021

VU :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment les article L.5211-1 à L5211-4,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- Le Rapport d'Orientation Budgétaire du 18 février 2021
- L'avis favorable de la commission des finances du 23 février 2021,
- L'avis favorable du bureau syndical du 9 mars 2021.

CONSIDÉRANT QUE :

Hervé LEPILEUR, vice-président :

- Le projet de budget primitif 2021 a été étudié en commission finances,
- La reprise des résultats 2020 a été approuvée par le trésorier.

PROPOSITION :

Il est proposé au comité syndical d'approuver le budget primitif entretien éclairage public pour l'année 2021.

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève :

- En section de fonctionnement recettes à la somme de : 2 810 377 .60 €
- En section de fonctionnement dépenses à la somme de : 2 810 377.60 €

Etabli dans le respect du rapport d'orientation budgétaire et sur le constat des comptes de l'exercice 2020, le budget 2021 est présenté au comité syndical.

Les soldes de l'exercice 2020 sont repris dès le budget primitif.

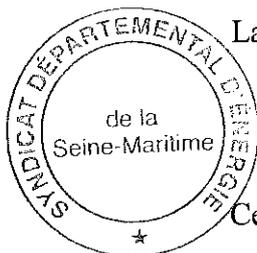
Le budget 2021 s'élève à 2 810 377.60 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- **ADOpte** le budget annexe entretien éclairage public 2021.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU - PATRY.



Budget annexe maintenance éclairage public 2021

Note de présentation brève et synthétique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SDE76.

La maintenance de l'éclairage public est une mission de service public optionnelle au SDE76. Le choix de recourir au service proposé par notre collectivité relève du libre choix des adhérents.

Ce budget est constitué uniquement d'une section de fonctionnement. Elle retrace l'ensemble de l'activité du service de maintenance en éclairage public proposé à nos adhérents.

La section de fonctionnement s'équilibre à :

DÉPENSES	RECETTES
2 810 377,60 €	2 810 377,60 €

L'année 2021 prévoit une augmentation du fait de nouvelles adhésions à ce service. En effet, la communauté urbaine « La Havre Seine Métropole » a adhéré au service. De ce fait, la gestion du service est enrichie de 11 581 nouveaux points lumineux.

Les recettes de fonctionnement retracent les participations des adhésions au service.

En plus de la facturation issue des prestations réalisées dans le cadre de la maintenance préventive et curative de son éclairage public, il est demandé une participation à chaque adhérent. Celle-ci est comprise entre 0.50 € et 1.00 € par point lumineux et elle permet de contribuer aux dépenses de fonctionnement de ce service optionnel.

Les dépenses de fonctionnement représentent l'ensemble des coûts de maintenance réalisés.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles
013	Atténuations de charges	- €	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 508 400,80 €	2 803 253,11 €
73	Impôts et atxes	- €	- €
74	Dotations, subventions et participations	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €
Total des recettes de gestion courante		1 508 400,80 €	2 803 253,11 €
76	Produits financiers	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €
Total des recettes réelles de fonctionnement		- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		- €	- €
TOTAL		1 508 400,80 €	2 803 253,11 €

Pour information, R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2020	7 124,49 €
--	-------------------

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	660 000,00 €	2 810 376,63 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	- €	
014	Atténuations de produits	- €	
65	Autres charges de gestion courante	- €	0,97 €
Total des dépenses de gestion courante		660 000,00 €	2 810 377,60 €
66	Charges financières	- €	- €
67	Charges exceptionnelles		- €
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		660 000,00 €	2 810 377,60 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		- €	- €
TOTAL		660 000,00 €	2 810 377,60 €

Pour information, D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2020	- €
---	-----

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-13

Séance du 25 MARS 2021

Objet : **BUDGET - approbation du compte administratif du budget annexe SDE76 solaire 2020**

membres en exercice :	83
membres présents :	30
pouvoirs :	23
membres votants :	52
votes pour :	52
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 25 mars à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 15 mars 2021, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Dans le cadre de la loi 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le comité syndical est autorisé à ne se réunir qu'au tiers de ses membres présents. En outre, chaque membre du comité peut être porteur de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex.
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	Ex.
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex.
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	Ex.
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex.
25		T	Gérard	GOUPIL	Ex.
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	Ex.
32		T	Didier	GASTON	Ex.
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	Ex.
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex.
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Ex.
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex.
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex.
48		T	Léon	BACHELOT	Ex.
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	Ex.
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	Ex.
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	Ex.
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	Ex.
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
		S	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSE	
79		T	Christian	POISSANT	Ex.
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	Ex.
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Daniel LEMESLE	1	Patrick FONTAINE	1
3	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILÉUR	1
4	Jacques DELLERIE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
5	Thierry LECARPENTIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
7	Gérard GOUPIL	4	Marcel VAUTIER	4
8	André-Pierre BOURDON	5	Franck FOIRET	5
9	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
10	Eric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
11	Guillaume PERUISSET	5	Laurent VASSET	5
12	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
13	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
14	Lionel SAILLARD	9	François CAPET	9
15	Léon BACHELOT	9	Fabienne VERHAEGHE	9
16	Frédéric BAILLEUL	9	Fabienne VERHAEGHE	9
17	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
18	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
19	Pierre SORIN	11	Bruno GENDRON	11
20	René GUEUDIN	11	Imelda CANDECANDELAERE	11
21	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
22	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
23	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Xavier VANDENBULCKE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-13

Objet : BUDGET - approbation du compte administratif du budget annexe SDE76 solaire 2020

VU :

- le code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT QUE :

- le compte administratif 2020 est le reflet de la réalisation du budget de l'exercice 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
- l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 pour le budget annexe SDE76 Solaire est strictement conforme au compte de gestion établi par le comptable.

PROPOSITION :

Il est proposé d'approuver le compte administratif tel que présenté par Georges FLEURBAEY, doyen d'âge, sans que la Présidente prenne part au débat et au vote.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** le compte administratif du budget annexe SDE76 Solaire année 2020.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Cécile SINEAU – PATRY.

Compte Administratif 2020 Budget annexe SDE76 Solaire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SDE76 Solaire.

I/ Section d'exploitation

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service.

Ce service public industriel et commercial a été créé en 2019.

Les tableaux ci-dessous retracent l'exécution comptable du budget 2020.

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	Titres émis	Produits rattachés
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	- €	- €
Total des recettes de gestion des services		- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €
Total des recettes réelles d'exploitation		- €	- €
TOTAL		- €	- €

Pour information, R002 résultat reporté de 2020	3 330 716,36 €
--	-----------------------

Les recettes provenant de la vente d'électricité n'ont pas pu être réalisées en 2020, il conviendra donc de les retracer lors du prochain compte administratif.

Les principales dépenses d'exploitation sont celles du personnel mis à disposition par le SDE76 et qui font l'objet d'un versement annuel.

DÉPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	Mandat émis	Charges rattachées
011	Charges à caractère général	1 516,10 €	- €
012	Charges de personnel et frais assimilés	- €	17 613,84 €
Total des dépenses de gestion des services		1 516,10 €	17 613,84 €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	- €
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 516,10 €	17 613,84 €
023	Virement de la section d'investissement	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 055,00 €	- €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		6 055,00 €	- €
TOTAL		7 571,10 €	17 613,84 €

II/ Section d'investissement

1/ Les recettes

Les recettes de la section d'investissement se répartissent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Total
13	Subvention d'investissement	- €	117 007,55 €	117 007,55 €
16	emprunts et dettes assimilées (hors 1665)	- €	- €	- €
23	Immoilisation en cours	7 113,36 €	- €	7 113,36 €
Total des recettes d'équipement		7 113,36 €	117 007,55 €	124 120,91 €
106	Dotations, fonds divers et réserves	651 727,21 €	- €	651 727,21 €
27	Autres opérations financières (TVA)	- €	- €	- €
Total des recettes financières		651 727,21 €	- €	651 727,21 €
Total des recettes réelles d'investissement		658 840,57 €	117 007,55 €	775 848,12 €
021	Virement de la section d'exploitation	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre entre sections	6 055,00 €	- €	6 055,00 €
041	opérations patrimoniales	35 566,79 €	- €	35 566,79 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		41 621,79 €	- €	41 621,79 €
TOTAL		700 462,36 €	117 007,55 €	817 469,91 €

Les recettes d'investissement se composent des subventions allouées par la Région. L'ensemble de celles-ci a été mis en restes à réaliser, afin de pouvoir les comptabiliser sur l'exercice 2021.

Le compte 106 retrace l'affectation du résultat. Celui-ci est donc une écriture comptable obligatoire.

2/ Les dépenses

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Mandat émis	Reste à réaliser au 31/12	Total
20	Immobilisations incorporelles	11 930,76 €	2 264,54 €	14 195,30 €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €
	Total des opérations d'équipement	368 324,24 €	173 633,67 €	541 957,91 €
Total des dépenses d'équipement		380 255,00 €	175 898,21 €	556 153,21 €
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
Total des dépenses financières		- €	- €	- €
Total des dépenses réelles d'investissement		380 255,00 €	175 898,21 €	556 153,21 €
041	Opérations patrimoniales	35 566,79 €	- €	35 566,79 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		35 566,79 €	- €	35 566,79 €
TOTAL		415 821,79 €	175 898,21 €	591 720,00 €

Pour information, D001 Déficit d'investissement reporté de 2020	126 520,11 €
--	---------------------

Les dépenses d'investissement concernent, pour 2020, la poursuite de 6 projets de production photovoltaïques sur des toitures de bâtiments publics sur le territoire du SDE76 solaire.

Ainsi, des travaux ont été réalisés sur les communes adhérentes suivantes :

- ANCEAUMEVILLE,
- CROISY-SUR-ANDELLE,
- GERVILLE,
- LONGUEVILLE-SUR-SCIE,
- MESNIERES-EN-BRAY,
- QUINCAMPOIX.

La maîtrise d'œuvre pour les projets 2020 a été lancée, mais aucun flux comptable n'a impacté l'exercice 2020.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-14

Séance du 25 MARS 2021

Objet : **BUDGET - affectation du résultat de la section d'exploitation 2020 – budget annexe SDE76 solaire**

membres en exercice :	83
membres présents :	30
pouvoirs :	23
membres votants :	53
votes pour :	53
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 25 mars à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 15 mars 2021, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Dans le cadre de la loi 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le comité syndical est autorisé à ne se réunir qu'au tiers de ses membres présents. En outre, chaque membre du comité peut être porteur de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex.
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	Ex.
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex.
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	Ex.
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex.
25		T	Gérard	GOUPIL	Ex.
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	Ex.
32		T	Didier	GASTON	Ex.
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	Ex.
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex.
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Ex.
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex.
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex.
48		T	Léon	BACHELOT	Ex.
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	Ex.
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	Ex.
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	Ex.
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	Ex.
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
		S	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	
79		T	Christian	POISSANT	Ex.
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	Ex.
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Daniel LEMESLE	1	Patrick FONTAINE	1
3	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILÉUR	1
4	Jacques DELLERIE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
5	Thierry LECARPENTIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
7	Gérard GOUPIL	4	Marcel VAUTIER	4
8	André-Pierre BOURDON	5	Franck FOIRET	5
9	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
10	Eric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
11	Guillaume PERUISSET	5	Laurent VASSET	5
12	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
13	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
14	Lionel SAILLARD	9	François CAPET	9
15	Léon BACHELOT	9	Fabienne VERHAEGHE	9
16	Frédéric BAILLEUL	9	Fabienne VERHAEGHE	9
17	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
18	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
19	Pierre SORIN	11	Bruno GENDRON	11
20	René GUEUDIN	11	Imelda CANDECANDELAERE	11
21	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
22	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
23	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Xavier VANDENBULCKE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-14

Objet : BUDGET - affectation du résultat de la section d'exploitation 2020 – budget annexe SDE76 solaire

Hervé LEPILEUR, vice-président, précise que le résultat du compte administratif 2020 se traduit de la manière suivante :

en section d'exploitation :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	25 184.94 €	0 €
Report 002	-	3 330 716.36 €
Total	25 184.94 €	3 330 716.36 €
par un excédent de :		3 305 531.42 €

en section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	415 821.79 €	700 462.36 €
Report 001	126 520.11 €	0,00 €
Total	542 341.90 €	700 462.36 €
par un excédent de :		158 120.46 €

et pour les restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes
Exercice	175 898.21 €	117 007.55 €
par un déficit de :	58 890.66 €	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- excédent de fonctionnement de la gestion 2020 à affecter en 2020 (ligne 002)	3 305 531.42 €
- solde d'investissement 2020 D001,	158 120.46 €
- solde des Restes A Réaliser d'investissement besoin de financement des RAR	- 58 890.66 €
- besoin de financement total en investissement (solde 2020 + solde des RAR)	
AFFECTATION	
• affectation au R1068 du besoin de finances ci-dessus, disponible	
• report en fonctionnement au R002 du surplus non affecté au R1068	3 305 531.42 €
• report en investissement au D001 du solde d'exécution de la section d'investissement	158 120.46 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "C. Sineau - Patry".

Cécile SINEAU - PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-15

Séance du 25 MARS 2021

Objet : **BUDGET - adoption du budget annexe SDE76 solaire 2021**

membres en exercice :	83
membres présents :	30
pouvoirs :	23
membres votants :	53
votes pour :	53
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 25 mars à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 15 mars 2021, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Dans le cadre de la loi 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le comité syndical est autorisé à ne se réunir qu'au tiers de ses membres présents. En outre, chaque membre du comité peut être porteur de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex.
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	Ex.
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex.
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	Ex.
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex.
25		T	Gérard	GOUPIL	Ex.
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	Ex.
32		T	Didier	GASTON	Ex.
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	Ex.
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex.
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Ex.
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex.
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex.
48		T	Léon	BACHELOT	Ex.
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	Ex.
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	Ex.
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	Ex.
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	Ex.
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
		S	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	
79		T	Christian	POISSANT	Ex.
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	Ex.
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Daniel LEMESLE	1	Patrick FONTAINE	1
3	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILÉUR	1
4	Jacques DELLERIE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
5	Thierry LECARPENTIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
7	Gérard GOUPIL	4	Marcel VAUTIER	4
8	André-Pierre BOURDON	5	Franck FOIRET	5
9	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
10	Eric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
11	Guillaume PERUISSET	5	Laurent VASSET	5
12	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
13	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
14	Lionel SAILLARD	9	François CAPET	9
15	Léon BACHELOT	9	Fabienne VERHAEGHE	9
16	Frédéric BAILLEUL	9	Fabienne VERHAEGHE	9
17	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
18	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
19	Pierre SORIN	11	Bruno GENDRON	11
20	René GUEUDIN	11	Imelda CANDECANDELAERE	11
21	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
22	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
23	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Xavier VANDENBULCKE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-15

Objet : BUDGET - adoption du budget annexe SDE76 solaire 2021

VU :

- Le code général des collectivités territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M4,
- Le Rapport d'Orientation Budgétaire du 18 février 2021
- L'avis favorable de la commission des finances du 23 février 2021,
- L'avis favorable du bureau syndical du 9 mars 2021.

CONSIDÉRANT QUE :

Hervé LEPILEUR, vice-président :

- Le projet de budget primitif 2021 a été étudié en conseil d'exploitation,
- La reprise des résultats 2020 a été approuvée par le trésorier.

PROPOSITION :

Il est proposé au comité syndical d'approuver le budget primitif SDE76 solaire pour l'année 2021.

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève :

- En section d'exploitation recettes à la somme de : 3 335 985.16 €
- En section d'exploitation dépenses à la somme de : 3 335 985.16 €
- En section d'investissement recettes à la somme de : 2 206 673.92 €
- En section d'investissement dépenses à la somme de : 2 206 673.92 €

Etabli dans le respect du rapport d'orientation budgétaire et sur le constat des comptes de l'exercice 2020, le budget 2021 est présenté au comité syndical.

Les soldes de l'exercice 2020 sont repris dès le budget primitif.

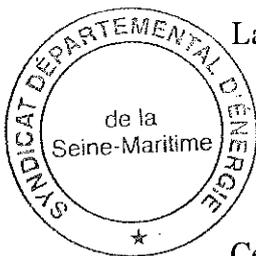
Le budget 2021 s'élève à 5 542 659.08 €, dont 3 335 985.16 € en section d'exploitation et 2 206 673.92 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- **ADOpte** le budget annexe SDE76 solaire 2021.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU - PATRY.



Budget annexe du S.P.I.C. SDE76 Solaire 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SDE76.

I/ Section de d'exploitation

La section d'exploitation retrace l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires pour le fonctionnement quotidien de l'activité.

La section d'exploitation s'équilibre à :

Dépenses	Recettes
3 335 985.16 €	3 335 985.16 €

Les recettes d'exploitation se répartissent comme il suit :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	25 258,00 €	20 000,00 €
Total des recettes de gestion des services		25 258,00 €	20 000,00 €
77	Produits exceptionnels	10 000,00 €	10 453,74 €
Total des recettes réelles d'exploitation		10 000,00 €	10 453,74 €
TOTAL		35 258,00 €	30 453,74 €

Pour information, R002 résultat reporté de 2020	3 305 531,42 €
--	-----------------------

L'année 2021 prévoit les recettes correspondant à la vente d'électricité des six projets du programme 2019. Cette recette sera toujours intrinsèquement corrélée au nombre d'installations effectuées.

Les dépenses d'exploitation se répartissent comme il suit :

DÉPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	2 873 308,47 €	2 782 009,30 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	21 000,00 €	20 000,00 €
Total des dépenses de gestion des services		2 894 308,47 €	2 802 009,30 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	2 000,00 €
022	Dépenses imprévues	7 500,00 €	7 500,00 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 903 808,47 €	2 811 509,30 €
023	Virement de la section d'investissement	453 610,89 €	519 311,86 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	8 555,00 €	5 164,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		462 165,89 €	524 475,86 €
TOTAL		3 365 974,36 €	3 335 985,16 €

Les dépenses d'exploitation correspondent principalement aux frais de personnel imputés par le SDE76. Le virement à la section d'investissement s'élève à 519 311.86 €.

II/ Section d'investissement

Dans la continuité de l'action menée en 2020, le SDE76 solaire projette de réaliser l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur 7 nouvelles communes. Les opérations du programme 2019 seront toutes soldées en 2021.

La section d'investissement s'équilibre à :

Dépenses	Recettes
2 206 673.92 €	2 206 673.92 €

1/ Les recettes

Les recettes de la section d'investissement se répartissent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser 2020	Propositions nouvelles
13	Subvention d'investissement	44 689,77 €	117 007,55 €	15 560,00 €
16	emprunts et dettes assimilées (hors 1665)	1 585 272,70 €	- €	1 212 865,20 €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	82 009,33 €
Total des recettes d'équipement		1 629 962,47 €	117 007,55 €	1 310 434,53 €
106	Dotations, fonds divers et réserves	651 727,21 €	- €	- €
27	Autres opérations financières (TVA)	- €	- €	- €
Total des recettes financières		651 727,21 €	- €	- €
Total des recettes réelles d'investissement		2 281 689,68 €	117 007,55 €	1 310 434,53 €
021	Virement de la section d'exploitation	453 610,89 €	- €	519 311,86 €
040	Opérations d'ordre entre sections	8 555,00 €	- €	5 164,00 €
041	opérations patrimoniales	173 501,42 €	- €	96 635,52 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		635 667,31 €	- €	621 111,38 €
TOTAL		2 917 356,99 €	117 007,55 €	1 931 545,91 €
Pour information, R001 Solde d'exécution positif reporté de 2020		158 120,46 €		

On peut relever que le virement de la section de fonctionnement représente 519 311.86 €.

Afin de parvenir à l'équilibre des projets sur 20 ans, il est prévu de recourir à l'emprunt. De plus, conformément à la délibération du comité syndical du 18 février 2021, les montants alloués sur les fonds propres du SPIC ont été modifiés.

2/ Les dépenses

Les dépenses de la section d'investissement se répartissent comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser 2020	Propositions nouvelles
20	Immobilisations incorporelles	329 834,76 €	2 264,54 €	78 827,69 €
23	Immobilisations en cours	500 000,00 €	- €	754 513,41 €
	Total des opérations d'équipement	1 737 500,70 €	173 633,67 €	1 050 799,09 €
	Total des dépenses d'équipement	2 567 335,46 €	175 898,21 €	1 884 140,19 €
020	Dépenses imprévues	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
	Total des dépenses financières	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 617 335,46 €	175 898,21 €	1 934 140,19 €
041	Opérations patrimoniales	173 501,42 €	- €	96 635,52 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	173 501,42 €	- €	96 635,52 €
	TOTAL	2 790 836,88 €	175 898,21 €	2 030 775,71 €
	Pour information, D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2020		- €	

Les dépenses d'investissement pour 2021 sont estimées sur la base de la réalisation de 7 projets :

- NEVILLE
- SAINT PIERRE EN PORT
- SAINT VALERY EN CAUX
- SIERVILLE
- ROUVILLE
- SAINT NICOLAS D'ALIERMONT
- GONNEVILLE LA MALLET

Pour chacun de ces projets, une étude de maîtrise d'œuvre est réalisée afin de pouvoir lancer un marché de travaux.

Les opérations 2019 seront comptablement soldées sur l'exercice budgétaire 2021.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-16

Séance du **25 MARS 2021**

Objet : **BUDGET - Budget Principal en M14 – actualisation des durées et conditions d'amortissement**

membres en exercice :	83
membres présents :	30
pouvoirs :	23
membres votants :	53
votes pour :	53
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 25 mars à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 15 mars 2021, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Dans le cadre de la loi 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le comité syndical est autorisé à ne se réunir qu'au tiers de ses membres présents. En outre, chaque membre du comité peut être porteur de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex.
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	Ex.
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex.
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	Ex.
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex.
25		T	Gérard	GOUPIL	Ex.
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
	S	Gilles	AMAT		
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	Ex.
32		T	Didier	GASTON	Ex.
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	Ex.
35		T	Franck	FOIRET	X
	S	Jacques	LEBALLEUR		
36	6	T	Stéphane	MASSE	
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex.
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Ex.
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex.
	S	Jean-Pierre	CHAUVET		
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex.
48		T	Léon	BACHELOT	Ex.
49		T	François	CAPET	X
50	T	Frédéric	BAILLEUL	Ex.	
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
	S	Séverine	LEMOINE		
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	Ex.
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	Ex.
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	Ex.
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
		S	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACASSE	
79		T	Christian	POISSANT	Ex.
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	Ex.
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Daniel LEMESLE	1	Patrick FONTAINE	1
3	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILÉUR	1
4	Jacques DELLERIE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
5	Thierry LECARPENTIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
7	Gérard GOUPIL	4	Marcel VAUTIER	4
8	André-Pierre BOURDON	5	Franck FOIRET	5
9	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
10	Eric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
11	Guillaume PERUISSET	5	Laurent VASSET	5
12	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
13	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
14	Lionel SAILLARD	9	François CAPET	9
15	Léon BACHELOT	9	Fabienne VERHAEGHE	9
16	Frédéric BAILLEUL	9	Fabienne VERHAEGHE	9
17	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
18	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
19	Pierre SORIN	11	Bruno GENDRON	11
20	René GUEUDIN	11	Imelda CANDECANDELAERE	11
21	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
22	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
23	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Xavier VANDENBULCKE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-16

Objet : BUDGET - Budget Principal en M14 – actualisation des durées et conditions d'amortissement

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- L'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,
- La délibération du Comité Syndical du 31 janvier 1997 ayant pour objet la fixation des durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles,
- La délibération du Comité Syndical du 11 mars 1998 ayant pour objet l'amortissement des subventions d'investissement versées avant le 1^{er} janvier 1997,
- La délibération du Comité Syndical du 18 mars 2005 ayant pour objet la fixation d'une durée d'amortissement d'une immobilisation corporelle et d'une immobilisation incorporelle,
- La délibération du Comité Syndical du 16 mars 2007 ayant pour objet l'amortissement des subventions d'équipement,
- La délibération du Comité Syndical n° 2015-43 du 30 octobre 2015 ayant pour objet la proposition de prise en charge de la propriété des bornes et des factures d'achat énergie afin de faciliter le déploiement de l'interopérabilité et la mise en place d'un tarif unique.

CONSIDÉRANT QUE :

- L'instruction budgétaire M14 (pour les communes de 3 500 habitants et plus et assimilés) :
 - o Impose de prévoir des durées d'amortissement pour les immobilisations corporelles et incorporelles acquises à compter du 1^{er} janvier 1996 et la tenue d'un inventaire. Ces procédures visent à améliorer la connaissance du patrimoine des collectivités et à permettre son renouvellement
 - o Permet à la collectivité de fixer librement les durées d'amortissement de ses immobilisations à l'intérieur des limites indicatives fixées pour chaque catégorie. Elle fixe en outre pour certaines catégories d'immobilisations des durées d'amortissements fixes ou plafonnées.
 - o Précise que les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan et donc à l'inventaire tant qu'elles sont utilisées, sauf s'il s'agit de frais d'études (2031), de recherches et de développement (2032), de frais d'insertion (2033) et de subventions d'équipement versées (204) qui sont sortis dès leur amortissement complet.
 - o Prévoit que l'amortissement est en principe linéaire et pratiqué à partir de la mise en service des constructions et matériels.
 - o Simplifie l'annuité d'amortissement en l'arrondissant à l'euro inférieur (sauf volonté contraire de la collectivité), la régularisation étant effectuée sur la dernière annuité.

- Rappelle que l'amortissement est calculé à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service, la dernière annuité courant jusqu'au 31 décembre de l'exercice, même lorsque le bien est vendu en cours d'année. Il en est de même pour les subventions.
 - Enonce que tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction du bien).
- Le SDE76 a fait l'acquisition ces dernières années de nouvelles immobilisations dont les conditions d'amortissement n'ont pas été prévues par les délibérations existantes. L'ensemble des éléments délibérés auparavant n'a plus lieu de s'appliquer.

PROPOSITION :

Face à l'évolution des instructions budgétaires et la pluralité des biens acquis par le SDE76, les amortissements proposés ont été étudiés à la lumière des biens déjà acquis par le SDE76, il est proposé :

- D'adopter les durées d'amortissements suivantes pour les immobilisations incorporelles :

Compte	Catégorie	Limites prévues et durées préconisées par la M14	Proposition pour le SDE76
2031	Frais d'études (non suivies de réalisation)	Max. 5 ans	1 an
2032	Frais de recherche et de développement	Max. 5 ans	1 an
2033	Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	Max. 5 ans	1 an
204	Subventions d'équipement versées pour : - des biens mobiliers, du matériel ou des études	Max. 5 ans	- 1 an : Travaux d'éclairage public: (2041583) - 5 ans : Participation travaux génie civil (2041632)
	- des biens immobiliers ou des installations	Max. 30 ans	
	- des projets d'infrastructure d'intérêt national	Max. 40 ans	
2051	Concessions et droits similaires :	- Durée probable d'utilisation - Logiciels : 2 ans	- 2 ans : Logiciels bureautiques - 5 ans : Logiciels, applications et plateformes métiers

- D'adopter les durées d'amortissements suivantes pour les immobilisations corporelles :

Compte	Catégorie	Limites prévues et durées préconisées par la M14	Proposition pour le SDE76
211	Terrains		Non amortissable
213	Constructions		Non amortissable
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 à 20 ans	10 ans
2145	Constructions sur sol d'autrui – Installations générales, agencements, aménagements des constructions	Sur la durée du bail à construction	5 ans
21534	Installations, matériel et outillages techniques – Réseaux d'électrification		Non amortissable
21578	Autre matériel et outillage de voirie		4 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		- 5 ans : instruments spécialisés (odomètre, hygromètre...) - 5 ans : Bornes électriques
2182	Matériel de transport (hors incendie, défense civile et voirie)	5 à 10 ans	- 5 ans : voitures, camions... - 3 ans : vélos, remorques ...
2183	Matériel de bureau et matériel informatique (y compris logiciels indissociés) - Matériel de bureau électrique ou électronique (destructeur, photocopieur...) - Matériel informatique (imprimante, ordinateur portable ou fixe, serveur, écran...)	- 5 à 10 ans - 2 à 5 ans	- 6 ans - 3 ans
2184	Mobilier - Chaises, fauteuils, canapés... - Armoires, bureaux, caissons, tables...	- 10 à 15 ans - 10 à 15 ans	- 5 ans - 10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles - Coffre-fort - Equipements des cuisines (four, réfrigérateur, micro-ondes, machine expresso, aspirateur...) - Matériel photo, vidéo, hifi (TV, projecteur, appareil-photo...)	- 20 à 30 ans - 10 à 15 ans	- 20 ans - 10 ans - 6 ans

- D'adopter le principe d'une durée d'amortissement, correspondant à la durée maximale autorisée par l'instruction M14, pour les acquisitions ne figurant pas dans le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **RAPPELLE** que les immobilisations amortissables au regard de la législation en vigueur seront amorties selon les durées d'amortissement telles que précisées dans les tableaux présentés ci-dessus ;
- **APPLIQUE** ces conditions d'amortissement aux acquisitions qui interviendront dès l'année 2021 et à toute acquisition antérieure qui n'aurait pas encore fait l'objet d'amortissement et, pour les immobilisations ne figurant pas dans les tableaux ci-dessus, la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction comptable M14 ;
- **INDIQUE** que les amortissements seront calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire ;
- **PRECISE** que la présente délibération révoque toutes celles précédemment votées concernant les amortissements sur le budget principal ;
- **INFORME** que la présente délibération, conformément au décret n° 96-253 du 13 juin 1996 sera transmise à Monsieur le Trésorier de Barentin.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU - PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-17

Séance du 25 MARS 2021

Objet : **RESSOURCES HUMAINES - autorisation donnée à la présidente de mettre à jour le tableau des emplois**

membres en exercice :	83
membres présents :	30
pouvoirs :	23
membres votants :	53
votes pour :	53
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 25 mars à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 15 mars 2021, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Dans le cadre de la loi 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le comité syndical est autorisé à ne se réunir qu'au tiers de ses membres présents. En outre, chaque membre du comité peut être porteur de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex.
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	Ex.
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex.
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	Ex.
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex.
25		T	Gérard	GOUPIL	Ex.
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	Ex.
32		T	Didier	GASTON	Ex.
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	Ex.
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex.
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Ex.
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex.
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex.
48		T	Léon	BACHELOT	Ex.
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	Ex.
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	Ex.
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	Ex.
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	Ex.
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
	S	Karine	LEMOINE		
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	
79		T	Christian	POISSANT	Ex.
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	Ex.
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Daniel LEMESLE	1	Patrick FONTAINE	1
3	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILÉUR	1
4	Jacques DELLERIE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
5	Thierry LECARPENTIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
7	Gérard GOUPIL	4	Marcel VAUTIER	4
8	André-Pierre BOURDON	5	Franck FOIRET	5
9	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
10	Eric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
11	Guillaume PERUISSET	5	Laurent VASSET	5
12	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
13	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
14	Lionel SAILLARD	9	François CAPET	9
15	Léon BACHELOT	9	Fabienne VERHAEGHE	9
16	Frédéric BAILLEUL	9	Fabienne VERHAEGHE	9
17	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
18	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
19	Pierre SORIN	11	Bruno GENDRON	11
20	René GUEUDIN	11	Imelda CANDECANDELAERE	11
21	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
22	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
23	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Xavier VANDENBULCKE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-17

Objet : RESSOURCES HUMAINES - autorisation donnée à la présidente de mettre à jour le tableau des emplois

VU :

- la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,
- la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

CONSIDÉRANT :

- Qu'il est nécessaire de créer un poste d'assistant(e) de gestion administrative H/F,
- Qu'il était nécessaire de pourvoir le poste de Responsable du service efficacité énergétique des bâtiments H/F dans les meilleurs délais. La nature des fonctions et les besoins du service justifient le recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article 3-3,2°.
- Que le poste de Gestionnaire des achats d'énergie et de la mobilité électrique H/F a été pourvu,

PROPOSITION :

La présidente propose :

- Que soit créé un poste d'assistant(e) de gestion administrative H/F, à temps complet soit 35/35ème, au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.
- Que le poste de Responsable du service efficacité énergétique des bâtiments H/F soit ouvert au recrutement par des agents contractuels, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, au motif de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le recrutement d'un agent contractuel est autorisé dès l'obtention d'un diplôme de niveau 3 (anciennement V) et le niveau de rémunération maximal est fixé à l'indice brut terminal du grade d'ingénieur principal.
- Ainsi, de modifier le tableau des emplois et des effectifs de la manière suivante à compter du 25/03/2021 :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
EMPLOIS PERMANENTS			
DGS	A	1	35 heures
Ingénieur principal	A	2	35 heures
Ingénieur	A	3	35 heures
Attaché	A	1	35 heures

Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	7	35 heures
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	4	35 heures
Technicien territorial	B	1	35 heures
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	35 heures
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Agent de maîtrise territorial	C	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	5	35 heures
Adjoint administratif territorial	C	6	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	35 heures
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS	A	7	35 heures
	B	15	35 heures
	C	15	35 heures
EMPLOIS PERMANENTS VACANTS			
Attaché territorial, Rédacteur territorial, Rédacteur principal 2 ^{ème} classe, Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	A ou B	1	35 heures
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe, Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe.	C	1	35 heures
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS VACANTS	A ou B	1	35 heures
	B	0	35 heures
	C	2	35 heures
EMPLOIS NON PERMANENTS VACANTS			
Ingénieur territorial, Technicien principal de 1 ^{ère} classe, technicien principal de 2 ^{ème} classe, technicien territorial	A ou B	4	35 heures
TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS	A ou B	4	35 heures
	B	0	35 heures
	C	0	35 heures

Soit 37 agents permanents en poste et 1 contrat d'apprentissage ou alternance hors tableau des emplois, après saisine du comité technique.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** ces propositions, ainsi que la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Cécile SINEAU-PATRY.